

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Co	adre réservé à l'autorité environneme	entale					
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :					
19/08/2020	02/11/2020	2020-10026					
Desired discrete and a state destine (a)	1. Intitulé du projet	Manager (40)					
Projet d'aménagement de 2 lots destinés à d	des activites economiques sur la comm	une de Benesse-Maremne (40)					
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (c	ou des) pétitionnaire(s)					
2.1 Personne physique							
Nom	Prénom						
	Trenom						
2.2 Personne morale	6611161161111111111111111						
Dénomination ou raison sociale	SCI MENDY IMMOBILIER						
Nom, prénom et qualité de la personne	Isabelle MENDY - Directrice générale						
habilitée à représenter la personne morale							
RCS / SIRET 3 5 3 4 3 4 0	7 9 0 0 0 6 0 Forme jur	idique SCI					
Joigne	z à votre demande l'annexe oblig	gatoire n°1					
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablea	u des seuils et critères annexé à l'artic	cle R. 122-2 du code de l'environnement et					
	limensionnement correspondant du p						
		ard des seulls et critères de la catégorie					
N° de catégorie et sous-catégorie		ues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)					
	Défrichement portant sur une superfici						
déboisements en vue de la reconversion							
de sols".							
	4. Caractéristiques générales du pro						
Doivent être annexées au présent formule	aire les pièces énoncées à la rubriqu	e 8.1 du formulaire					
4.1 Nature du projet, y compris les éventu							
Se référer au plan de composition du projet							
Le projet, d'une surface totale de 20 501 m ²							
- de deux lots destinés à recevoir des activit		onnaire automobiles),					
- d'une voirie permettant l'accès à ces deux							
La surface plancher totale maximum sera de 6000 m².							
Précisons que la partie Ouest des terrains a							
	ains seront toutefois intégrés à la dema	ande d'autorisation de défrichement, afin d'en					
ôter la vocation forestière.							
Par ailleurs, la voirie créée (en servitude de							
agricole, , sera raccordée à celle existante d	u LIDL. Le maître d'ouvrage bénéficie à	cet effet d'une servitude de passage sur les					
terrains du LIDL.							

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Le présent projet a pour objectif l'installation d'activités économiques sur un secteur dédié de la commune de Bénesse-Maremne.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Rappelons que la partie Ouest des terrains a déjà fait l'objet d'un défrichement et d'un remblaiement dans le cadre de constructions d'ouvrages par l'ASF. Ces terrains seront toutefois intégrés à la demande d'autorisation de défrichement afin d'en ôter la vocation forestière.

Le présent projet consistera à défricher le reste des terrains puis à réaliser le décaissement de l'ensemble, sur 7 m au maximum, afin de pouvoir viabiliser les deux lots prévus.

Une voirie d'accès aux deux lots sera également aménagée au Sud des terrains, sur une zone non boisée (agricole). Elle sera connectée à celle du LIDL via une servitude de passage sur les terrains voisins.

Les travaux de défrichement dureront environ 1 mois. Les travaux VRD dureront ensuite environ 7 mois.

Les constructions relatives aux entreprises sur les deux lots à bâtir seront réalisées suite à leur commercialisation et au dépôt des demandes de Permis de construire associées.

Note importante : le projet a été établi de manière à prendre en compte les enjeux écologiques locaux mis en évidence lors des inventaires réalisés par REALYS Environnement (cf. rapport en Annexe 6). Ainsi, les zones humides identifiées au Sud seront totalement évitées et mises en défens durant toute la durée des travaux.

A noter également que les périodes de défrichement seront adaptées pour réduire au maximum les incidences sur la faune sauvage, à savoir entre août et février inclus.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Se référer à l'Annexe 4 qui présente le plan de composition du projet.

Le projet, d'une surface totale de 20 501 m², consistera en la création :

- de deux lots destinés à recevoir des activités (à priori un GEDIMAT et un concessionnaire automobiles),
- d'une voirie permettant l'accès à ces deux lots créés.

La surface plancher totale maximum sera de 6000 m².

Compte tenu de la perméabilité favorable des terrains (cf. étude REALYS en Annexe 6), les eaux pluviales seront traitées par infiltration à la parcelle. Les acquéreurs des lots devront prévoir des ouvrages adaptés à cet effet.

Les eaux usées seront collectées et traitées par un dispositif d'assainissement autonome (comme c'est le cas pour l'ensemble des constructions de ce secteur de la commune).

==> Ces éléments seront précisément détaillés dans le dossier de Déclaration "Loi sur l'eau", qui étudiera les incidences sur l'environnement des ouvrages proposés.

Pour mémoire, après échange avec la municipalité, il a été décidé de réaliser un aménagement architectural et paysager très qualitatif, compte tenu de "l'effet vitrine" du site depuis l'autoroute.

A noter que dans le cadre de l'aménagement paysager des lots, les essences plantées seront uniquement des essences locales, issues de la liste des espèces recensées sur le site.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). - Demande de Permis d'aménager, - Demandes de Permis de construire pour les bâtiments à venir sur les lots, - Dossier de Déclaration au titre de la "Loi sur l'eau", - Dossier de Demande d'autorisation de défrichement.							
	rojet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées						
	eurs caractéristiques Valeur(s)						
Surface projet Surface défrichement	20 501 m ² 19 386 m ²						
remblaiement dans le cadre de constru	ins a déjà fait l'objet d'un défrichement et d'un ctions d'ouvrages par l'ASF. Ces terrains seront isation de défrichement pour en ôter la vocation						
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹ Long. 1_ ° 2 3 ' 3 8 " 13° Lat. 4 3 ° 3 7 ' 3 9 " 58N						
Lieu-dit ARRIET Bénesse-Maremne (40230) Parcelles n°AR 228, 257 et 258 n°AO 324	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : Point de départ : Point d'arrivée : Long ° ' " Lat ° ' " Long ° ' " Lat ° ' "						
4.7 S'agit-il d'une modification/extens	oignez à votre demande les annexes n° 2 à 6 on d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non X cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui Non X						
4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été aut	projet et						

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	Absence de plan de prévention du bruit, mais la partie Ouest des terrains est concernée par l'Amendement Dupont qui réglemente les constructions de part et d'autre de l'autoroute. (cf. plan de composition joint en Annexe 4).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?			Se référer au diagnostic réalisé par REALYS Environnement (Annexe 6) qui localise les zones humides identifiées sur les terrains du projet et à proximité. ==>Le projet a été adapté pour tenir compte de ces enjeux. Les zones humides seront totalement évitées et feront l'objet d'une mise en défens lors des travaux.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		×	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?	X		Le projet est concerné par l'emprise du site inscrit "Etangs landais sud" n°SIN0000208
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	Les sites Natura 2000 les plus proches du projet sont localisés à environ 1,4 km au Sud: - directive Habitats "Zones humides associées au Marais d'Orx" FR7200719, - directive Oiseaux "Domaine d'Orx" FR7210063.
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :				
Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	X		Compte tenu de la topographie du site, un décaissement des terrains (7 m au maximum) sera nécessaire pour pouvoir aménager les deux lots. Les terres de déblais seront expédiées vers une filière autorisée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	X		Le projet a été établi en prenant en compte les enjeux écologiques mis en évidence lors des inventaires menés par REALYS Environnement (cf. Annexe 6). Ainsi, les zones humides recensées seront totalement évitées et feront l'objet d'une mise en défens lors des travaux. Les périodes de défrichement seront de plus adaptées à la faune sauvage. Enfin, des mesures seront prises pour éviter les risques de pollution et gérer les ruissellements. Aussi, l'impact du projet sur le milieu naturel sera limité.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?			Les sites Natura 2000 les plus proches sont localisés à environ 1,4 km des terrains du projet. Rappelons qu'une évaluation des incidences Natura 2000 sera réalisée dans le cadre du Dossier de Déclaration "Loi sur l'eau".

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		Les terrains sont actuellement occupés par des remblais sur la partie Ouest et par un boisement à l'Est (cf. Annexe 6 pour la description des habitats naturels en présence).
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Risques identifiés sur la commune de Bénesse-Maremne (source : georisque. gouv.fr): - Feu de forêt : terrains boisés concernés, mais non en "aléa fort" - Mouvement de terrain - Tassements différentiels, aléa "argiles" faible : terrains peu concernés, sols sableux, - Risque sismique 3 "modéré" : terrains concernés, - Transport de marchandises dangereuses : terrains concernés (axe routier à proximité).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		- En phase travaux : trafic lié au défrichement et aux constructions/ aménagements (engins, camions), - En phase aménagée : trafic lié aux déplacements des usagers des entreprises qui s'installeront sur les deux lots (salariés, clients, fournisseurs, etc.). Rappelons qu'il s'agit ici d'une zone dédiée aux activités économiques, aucune habitation n'est présente à proximité.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	\boxtimes		- Nuisances sonores liées aux travaux de défrichement et d'aménagement mais impact temporaire (durée des travaux). Ils ne seront réalisés qu'en journée et les engins utilisés seront conformes à la réglementation en vigueur en matière de nuisances sonores, - En phase aménagée, nuisances sonores liées aux activités et trafics associés. Précisons toutefois que la zone est déjà soumise à des nuisances sonores (autoroute et activités économiques).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	\boxtimes		Uniquement en phase travaux du fait de la circulation des engins : impact faible et temporaire, ressenti uniquement autour des engins.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X		- Eclairage nocturne du projet - Eclairage nocturne des routes et activités économiques voisines.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X		 Phase travaux : rejets liés à la circulation des engins (gaz d'échappement), impact faible et temporaire. Phase aménagée : rejets liés au trafic des usagers des entreprises qui s'installeront sur les deux lots (salariés, clients, fournisseurs, etc.).
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X	Compte tenu de la perméabilité favorable des terrains (cf. étude REALYS en Annexe 6), les eaux pluviales seront traitées par infiltration à la parcelle. Les acquéreurs des lots devront prévoir des ouvrages adaptés à cet effet. ==> Ces éléments seront précisément détaillés dans le dossier de Déclaration "Loi sur l'eau", qui étudiera les incidences sur l'environnement des ouvrages proposés.
	Engendre-t-il des effluents ?	×		Les eaux usées seront collectées et traitées par un dispositif d'assainissement autonome (comme c'est le cas pour l'ensemble des constructions de ce secteur de la commune). ==> Ces éléments seront précisément détaillés dans le dossier de Déclaration "Loi sur l'eau", qui étudiera les incidences sur l'environnement des ouvrages proposés.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		 Phase travaux : les déchets issus du chantier (DIB, inertes, etc.) seront expédiés vers des filières autorisées. Les déchets verts seront envoyés vers une filière de valorisation. Phase aménagée : les entreprises qui s'installeront sur les lots devront gérer leurs déchets conformément à la réglementation en vigueur.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	Le projet est localisé au sein d'une zone dédiée aux activités économiques. Il bénéficie de plus d'écrans de visibilité par la présence de boisements et de bâtiments alentours. Le projet fera l'objet d'un aménagement architectural et paysager très qualitatif, compte tenu de "l'effet vitrine" du site depuis l'autoroute.
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		X	Les terrains sont actuellement occupés par : - à l'Ouest : des remblais - à l'Est : un boisement non exploité - au Sud (accès) : une friche agricole, non exploitée.
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
- "Défrichemen - "Réaménager environ 450 m - "Construction environ 400 m - "A63 - Élargiss - "Extension ga - "Demande d'a	nt pour l'aménagement ment et extension d'une au Nord, a d'une unité de valorise au Nord-ouest, sement à 2x3 voies ONI are de péage" (2013), à c autorisation unique po	d'un L e platei ation é DRES - enviror ur un p	IDL à E forme nergét ST-GE n 200 r rojet c	a DREAL Nouvelle Aquitaine (au 27/07/2020) sont : Sénesse-Maremne (40)" (2017, étude d'impact), en limite Nord-est, multi-matériaux à Bénesse-Maremne (40)" (2017, étude d'impact, ICPE), à cique à Bénesse-Marmne" (2014, permis de construire, défrichement et ICPE), à DURS" (2015, DUP), à environ 150 m au Nord-ouest, n au Nord-ouest. le méthanisation" (2016, ICPE), à environ 600 m à l'Ouest. ur distance et de leur date de réalisation, les effets cumulés concernent trafic induit par les usagers de ces aménagements.
6.3 Les incide	nces du projet identifi Non X Si oui, décri			ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures suivantes, prises dans le cadre du projet seront de nature à limiter les impacts sur l'environnement :

- adaptation du projet pour éviter totalement les zones humides identifiées par REALYS Environnement (cf. Annexe 6),
- mise en défens de ces zones durant toute la durée des travaux,
- adaptation de la période de défrichement à la faune sauvage : travaux réalisés entre août et février inclus,
- les eaux pluviales sur les terrains du projet feront l'objet d'une gestion (infiltration) et les eaux usées seront collectées et dirigées vers un réseau d'assainissement autonome. Aucun rejet direct vers le milieu naturel ne sera réalisé. Ces éléments seront précisés dans le cadre du dossier de Déclaration "Loi sur l'eau",
- des mesures seront prises pour éviter les risques de pollution en phase chantier : engins maintenus en parfait état, aucun entretien d'engin sur site, des matériaux absorbants seront présents pour confiner tout déversement, aucun stockage de carburant ou de fluide ne sera présent sur le chantier, etc.
- Le projet fera l'objet d'un aménagement architectural et paysager très qualitatif, compte tenu de "l'effet vitrine" du site depuis l'autoroute, avec utilisation d'essences locales.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons qu'il n'est pas nécessaire de réaliser une étude d'impact pour ce projet. En effet,

- l'emprise du projet n'est pas concernée par des sites naturels remarquables: absence de ZNIEFF, site Natura 2000, etc.,
- il s'agit d'une zone en partie déjà défrichée et remblayée (travaux ASF),
- le projet a été établi afin de prendre en compte les enjeux écologiques locaux (évitement total des zones humides),
- aucun rejet vers le milieu naturel/réseau hydrographique local n'est prévu,
- les mesures décrites précédemment, prises dans le cadre du projet, seront de nature à éviter les impacts sur l'environnement.

8. Annexes

8	3.1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	\boxtimes
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	\boxtimes
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 6 : Diagnostic réalisé par REALYS Environnement, 2020

9. Engagement et signature

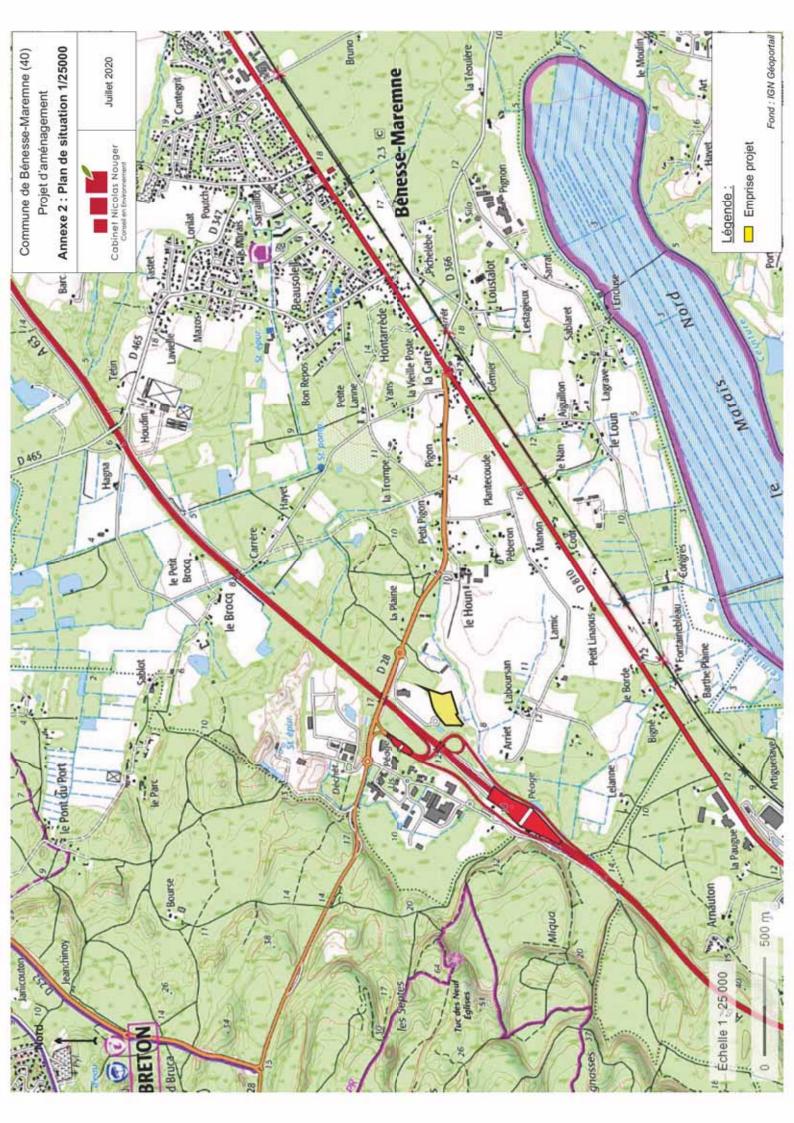
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

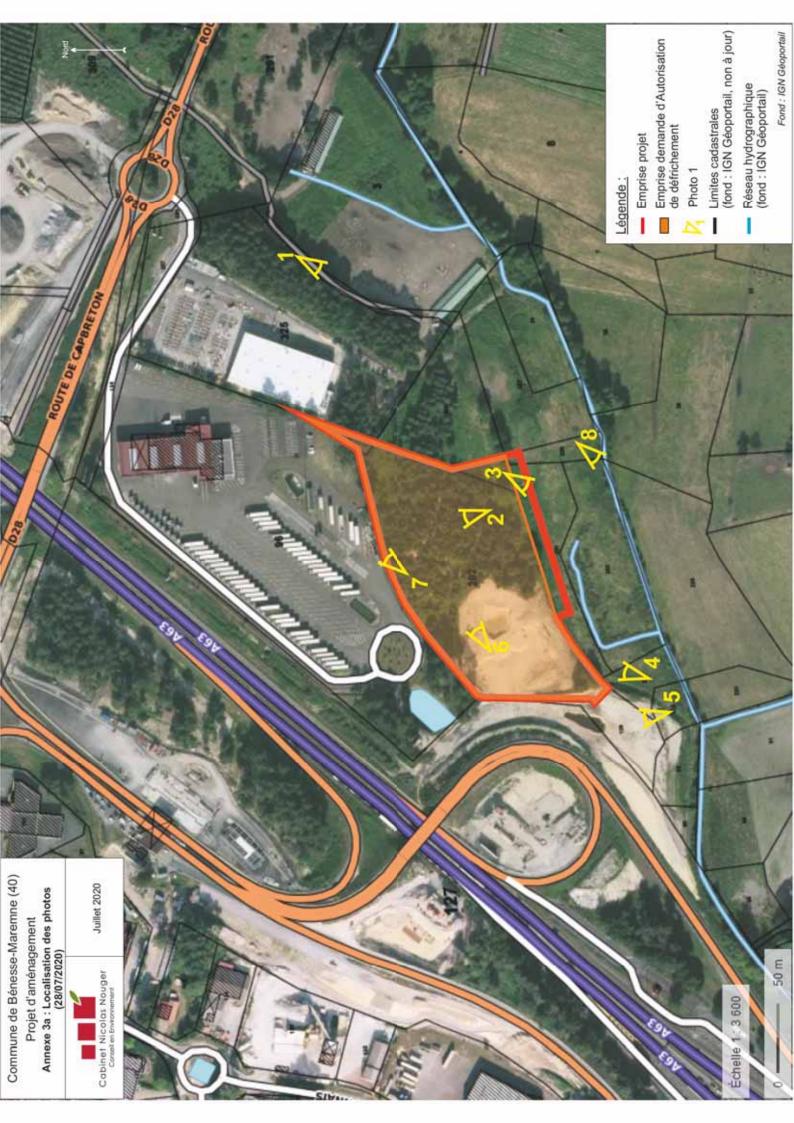


Fait à Anglet

le, 12/08/2020

Signature



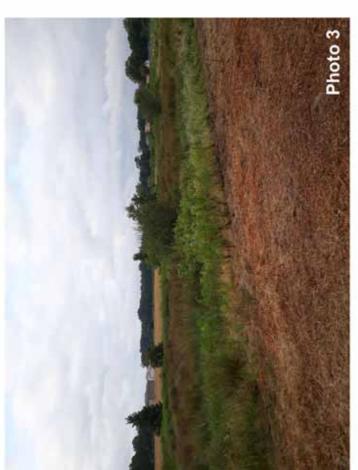


ANNEXE 3b : Photographies prises le 28/07/2020







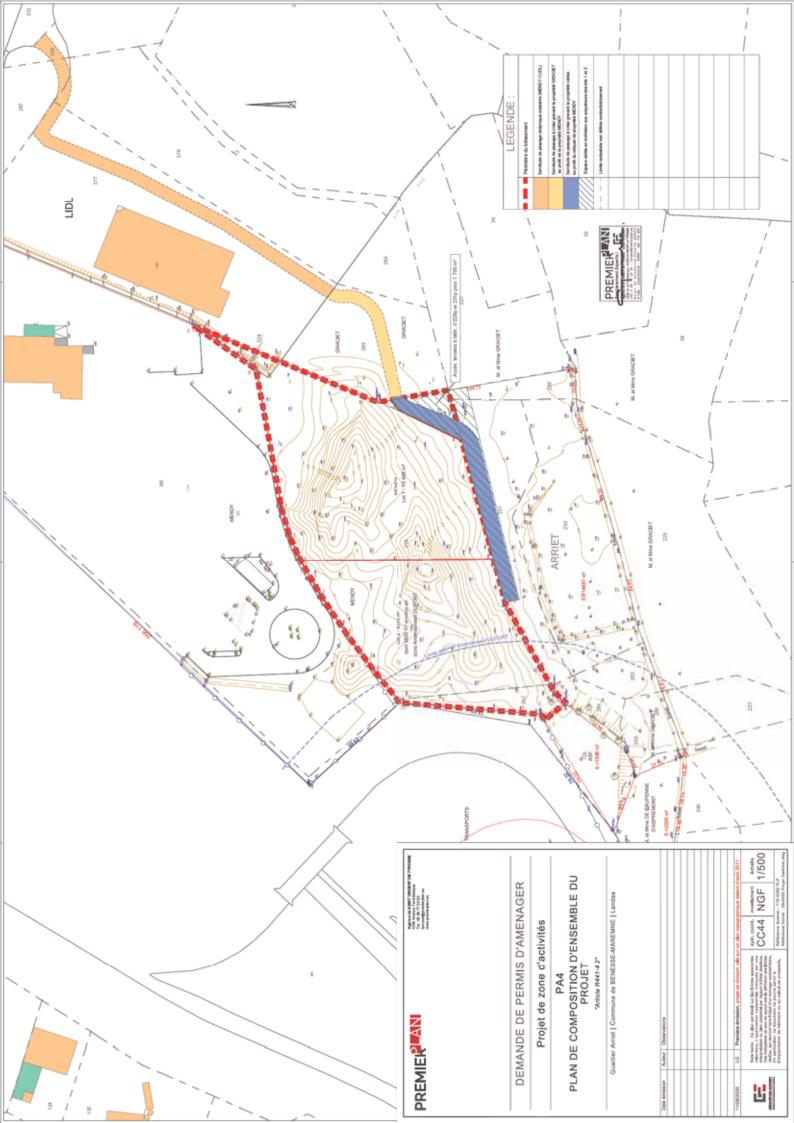


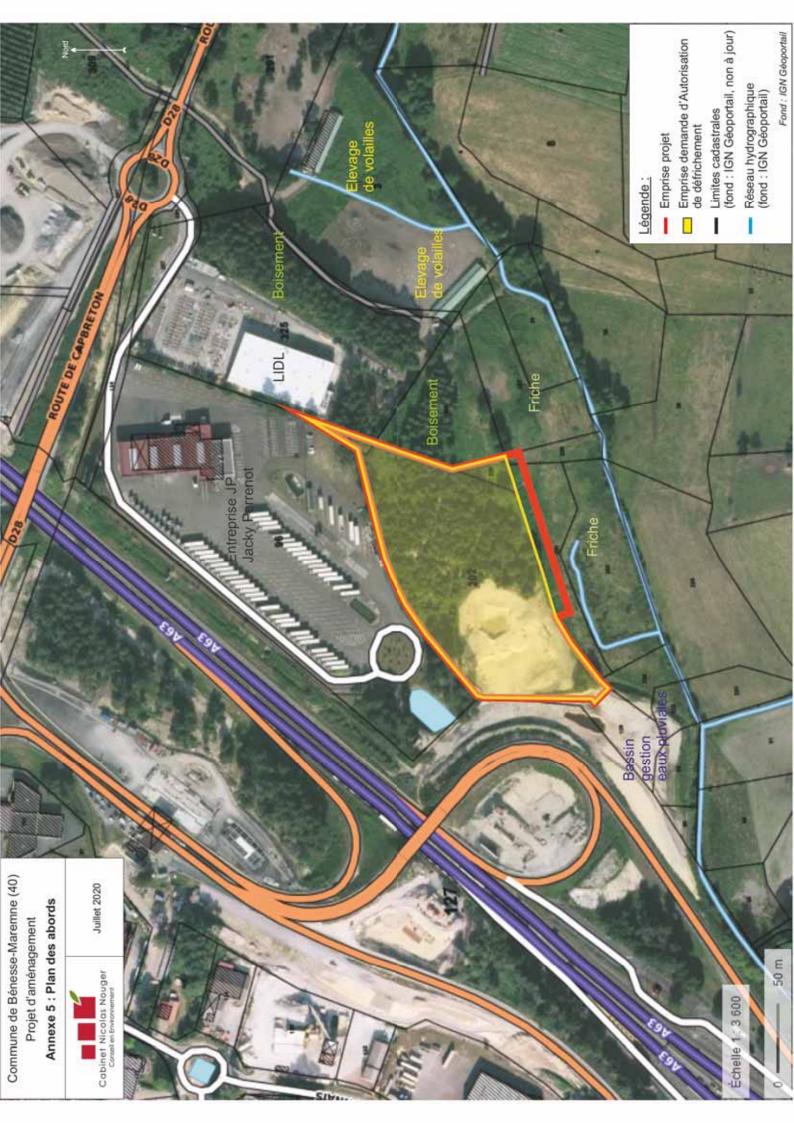














MENDY IMMOBILIER

53 Avenue de l'Impératrice 64 600 ANGLET

Projet de lots privés

Diagnostic écologique sommaire et Zone humide &
Etude hydropédologique

Commune de Bénesse-Maremne (40)

Août 2020

Références de dossier

Etude	Diagnostic écologique sommaire & zone humide Etude hydropédologique Projet de création de lots privés sur la commune de Bénesse-Maremne (40)
Maître d'ouvrage	MENDY IMMOBILIER 53 Avenue de l'Impératrice 64 600 ANGLET
Prestataire	REALYS ENVIRONNEMENT 82 impasse du cimetière 40160 Parentis-en-Born Responsable de prestation : Loïc FASAN
Auteur de l'étude	Loïc FASAN, Cogérant, écologue Manon BION, Stagiaire chargée d'étude
Date de remise	Août 2020

SOMMAIRE

1.	PRE	EAMBULE	6
2.	Lo	CALISATION GEOGRAPHIQUE	6
3.	Co	NTEXTE GEOLOGIQUE	10
4.	Co	NTEXTE HYDROGRAPHIQUE	13
5.	REF	PORTAGE PHOTOGRAPHIQUE	16
6.	Co	NTEXTE PATRIMONIAL	19
6		atrimoine naturel	
6		atrimoine culturel	
7.		NTEXTE HYDROPEDOLOGIQUE	
7.	1. P	rospection terrain	27
7		Pescription des sols	
7		one humide référencée	
7.	4. Z	one humide - Critère pédologique	30
7	5. S	ynthèse	31
8.	FLO	DRE	33
8	1. L	iste floristique	39
8	2. Z	one humide (critère floristique)	41
9.	Zo	NES HUMIDES	43
10.	FAL	JNE	45
1	0.1.	Amphibiens	45
1	0.2.	Reptiles	45
1	0.3.	Entomofaune	45
1	0.4.	Avifaune	47
1	0.5.	Mammifères	
11.	SYN	NTHESE	51
12.	CA	LENDRIER DES INVENTAIRES DE TERRAIN	53
A	27 45 45 45		7-1
An	nexe		54

LISTE DES PLANCHES

Planches 1a et 1b – Localisation géographique	7
Planche 2 – Situation cadastrale	9
Planche 3a et 3b – Contexte géologique	11
Planche 4a et 4b – Contexte hydrographique	14
Planche 5 – Zonage du patrimoine naturel et culturel	26
Planche 6 – Cartographie des habitats	38
Planche 7 – Zones humides	44
Planche 8 – Espèces patrimoniales	50
Planche 9 – Enjeux écologiques	52

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation des prises de vue	. 16
Figure 2 : Prise de vue n°1	. 17
Figure 3 : Prise de vue n°2	. 17
Figure 4 : Prise de vue n°3	. 18
Figure 5 : Prise de vue n°4	. 18
Figure 6 : Implantation des sondages de sol et des tests de perméabilité	. 27
Figure 7 : Pente du terrain naturel	. 28
Figure 8 : Zones humides floristiques	. 42

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Habitat protégé dans le cadre du site Natura 2000
Tableau 2 : Espèces protégées dans le cadre du site Natura 2000
Tableau 3 : Espèces protégées dans le cadre du site Natura 2000
Tableau 4 : Relevé des profondeurs de nappe
Tableau 5 : Résultat des tests de perméabilité
Tableau 6 : Habitats répertoriés sur le site
Tableau 7 : Flore répertoriée sur le site
Tableau 8 : Liste des espèces inventoriées et référencées comme caractéristiques de zones humides
Tableau 9 : Classe de recouvrement des espèces selon la méthode phyto-sociologique de Braun-Blanquet
Tableau 10 : Liste des habitats Corine Biotope inventoriées et référencées comme caractéristiques de zones humides
Tableau 11 : Lépidoptères répertoriés sur le site
Tableau 12 : Lépidoptères répertoriés sur le site
Tableau 13 : Orthoptères répertoriés sur le site
Tableau 14 : Avifaune répertoriée sur le site
Tableau 15 : Mammifères répertoriés sur le site
Tableau 16 : Calendrier d'inventaire 53

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 Profil pédologique

1. Préambule

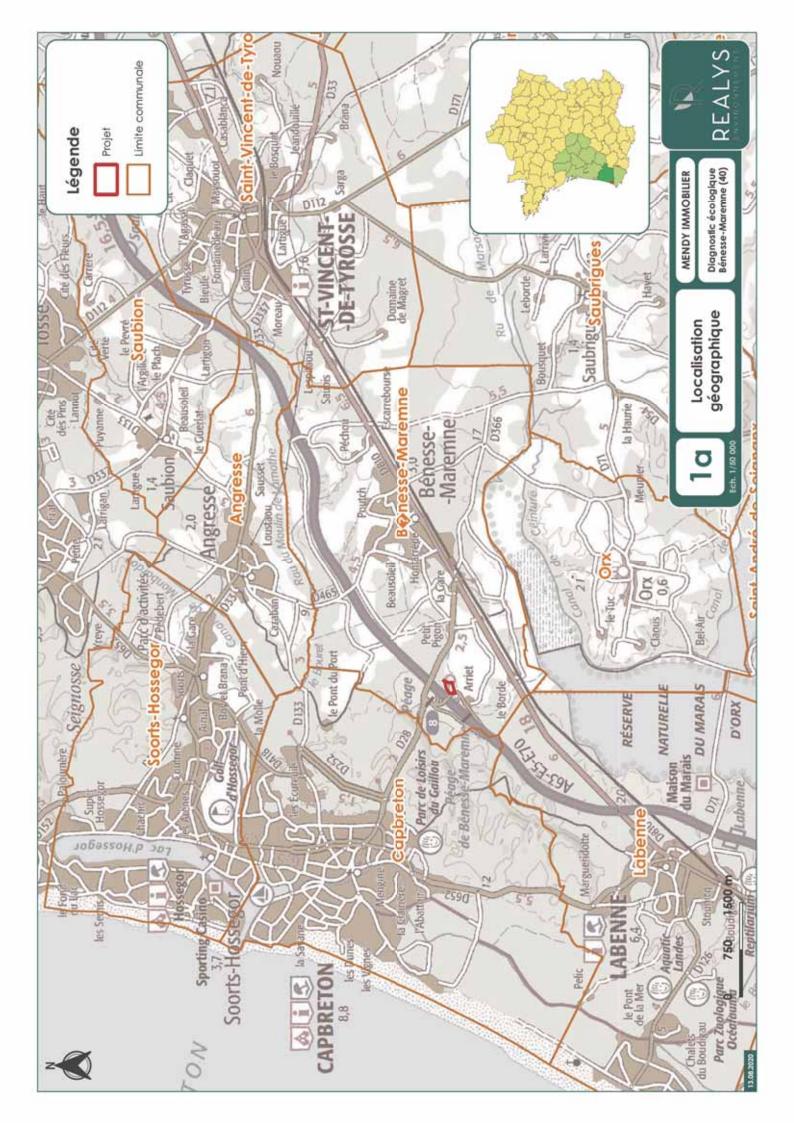
Afin d'anticiper d'éventuel impacts du projet sur le milieu naturel, Realys Environnement a réalisé un diagnostic Faune-Flore sommaire du site. Sur la base de ce diagnostic, les incidences prévisibles sur les milieux naturels et les espèces présentes sont réalisées.

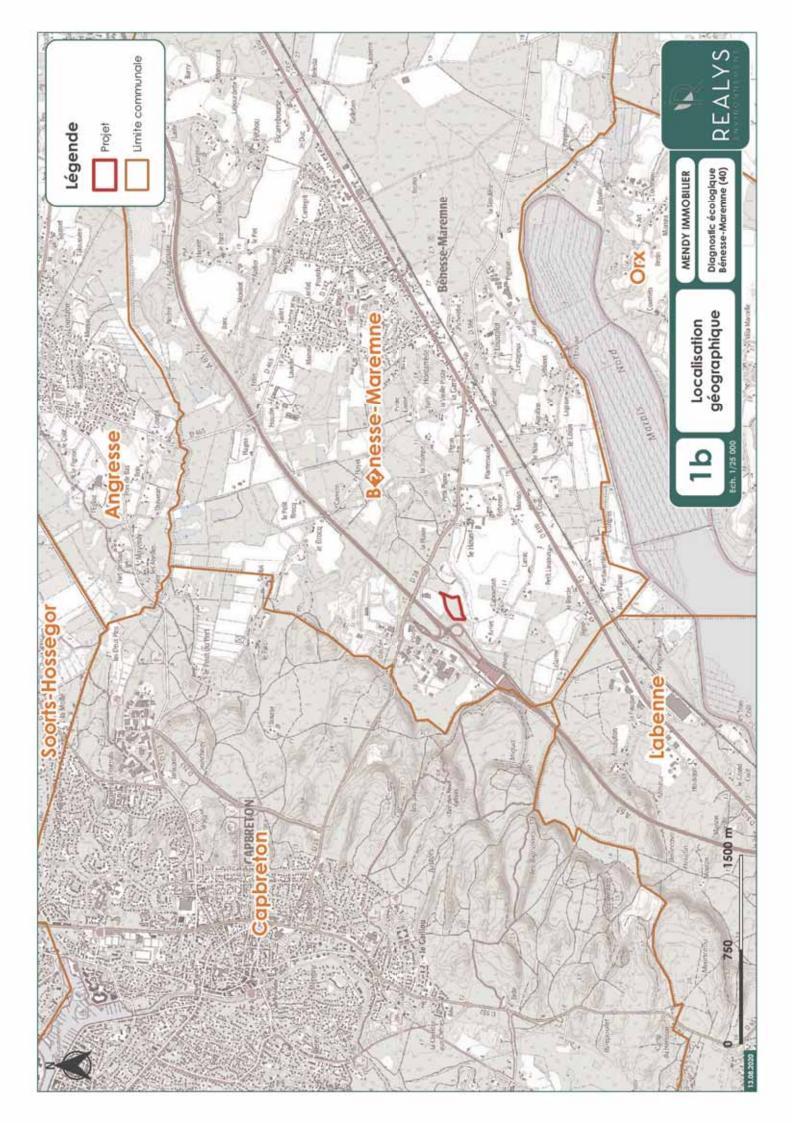
Une étude hydropédologique a également été menée le 31 juillet 2020 à l'emplacement du projet. Cette étude permet d'appréhender la nature du sol et donc de déterminer la présence de zone humide à partir du critère pédologique et d'appréhender le comportement du sol visàvis d'une future sollicitation à l'infiltration.

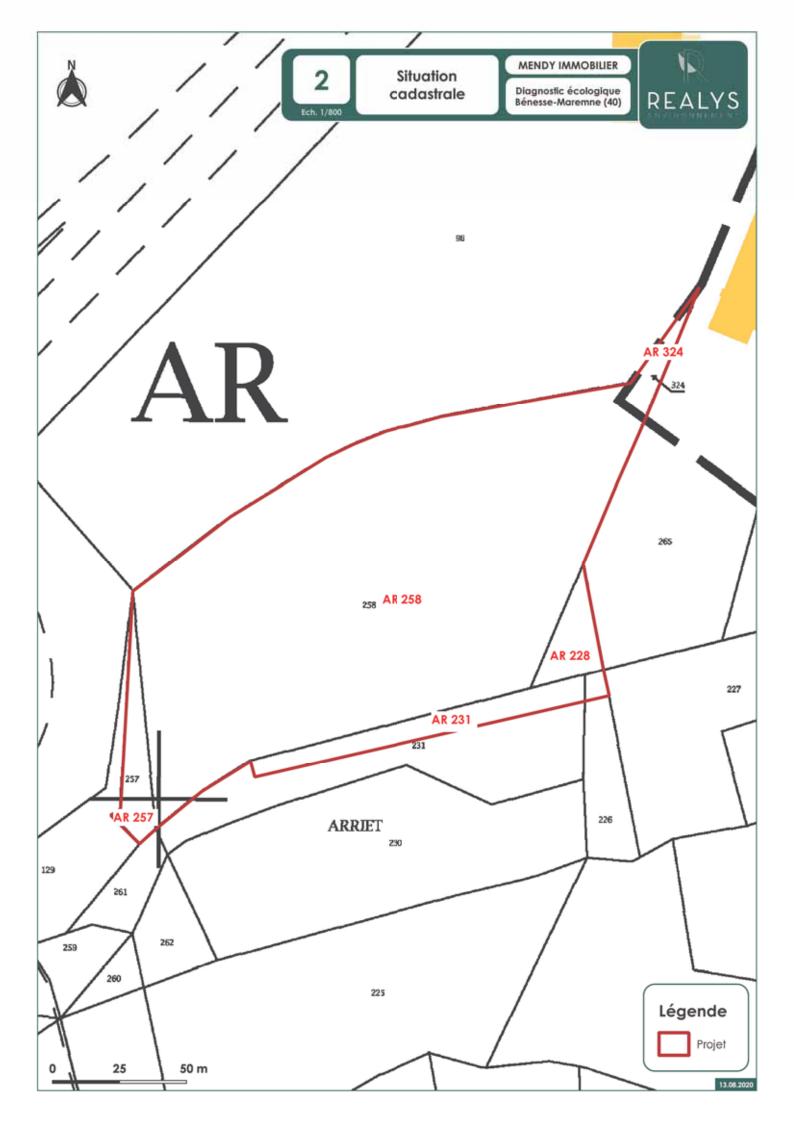
2. Localisation géographique

Commune landaise respectivement située à 27 km et 75 km au Sud-Ouest de Dax et de Montde-Marsan, **Bénesse-Maremne** apparaît être le secteur privilégié par la société MENDY IMMOBILIER pour une création de lots privés.

Les parcelles « AR 228 » et « AR 258 » associées à ce projet se situent à environ 2,2 km à l'Ouest du centre bourg de la commune et occupe une surface de 1,8402 ha, au niveau du lieu-dit « ARRIET ».







3. Contexte géologique

Le projet est inscrit sur la carte géologique au 1/50 000ème n° 976 (St-Vincent-de-tyrosse).

Les sols du secteur sont à dominante sableuse (origine éolienne ou alluviale).

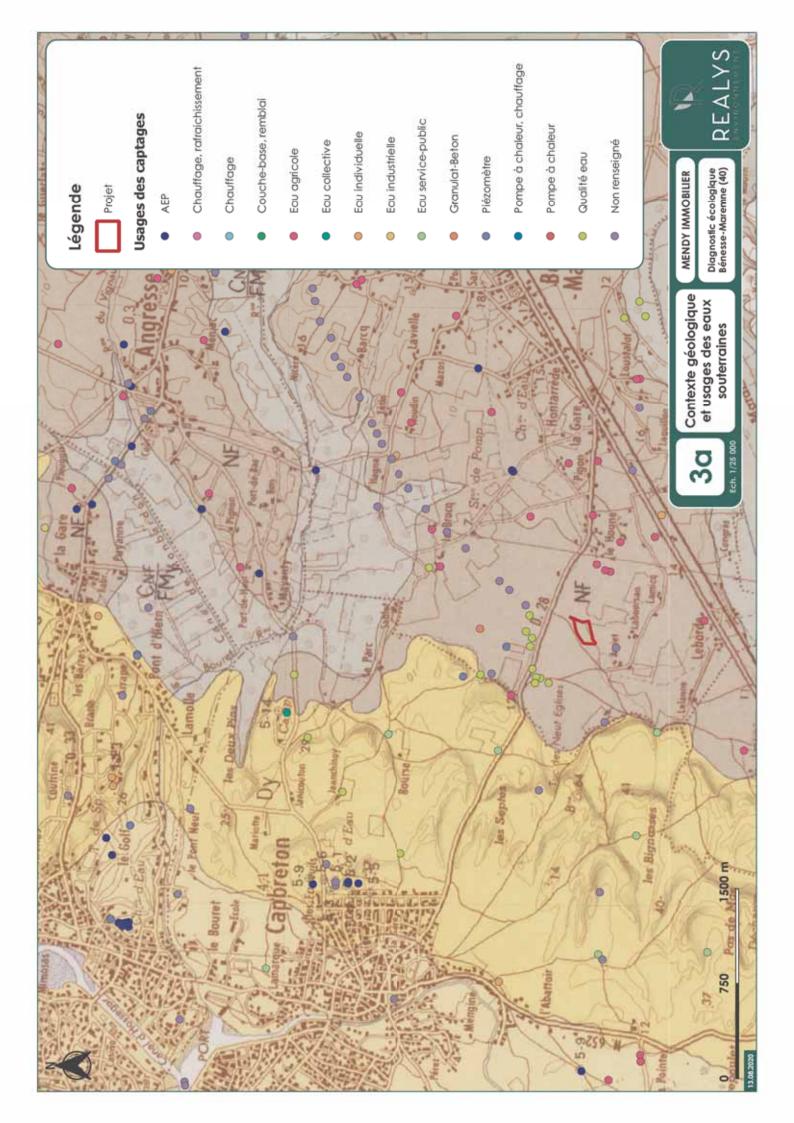
Sur l'ensemble de la zone d'étude, la formation affleurante est datée du Pliocène et correspond à la **formation du sable des landes** : dépôts éoliens.

Cette formation géologique correspond à la notation NF sur la carte géologique.

Concernant les ouvrages réalisés sur le sous-sol, des forages exploitant l'eau de la nappe phréatique sont présents autour du projet selon la Banque du Sous-sol. Ces ouvrages à proximité ont un usage agricole et de qualité de l'eau. Des piézomètres et des captages AEP sont également présents.

Aucun forage n'est présent dans le projet ni dans la zone d'étude. De plus, dans un rayon de 500 m, 14 forages sont présents : 3 pour l'agriculture, 9 pour la qualité de l'eau et 2 piézomètres. Les deux captages AEP les plus proches se situent à environ 1,3 km au Nord-Est du projet.

La géologie du secteur d'étude est présentée sur les planches graphiques 3a et 3b.





Contexte géologique et usages des eaux souterraines MENDY IMMOBILIER

Diagnostic écologique Bénesse-Maremne (40)



ST VINCENT-DE-TYROSSE





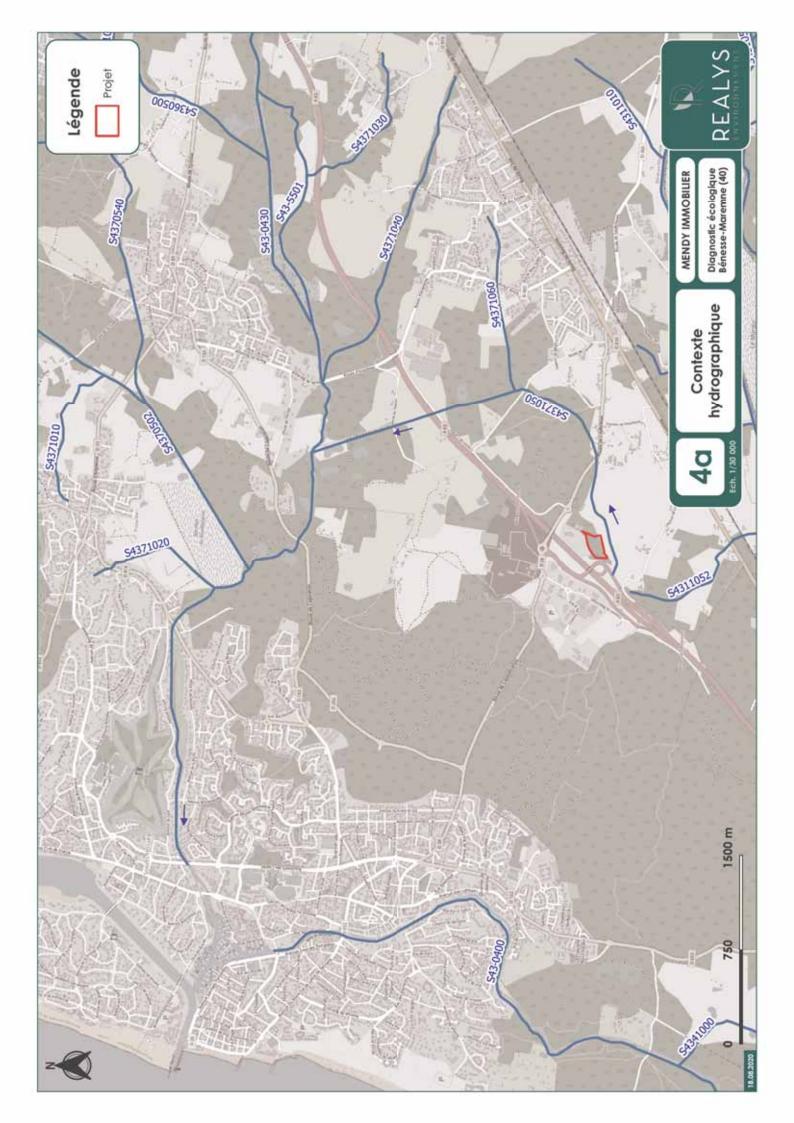
4. Contexte hydrographique

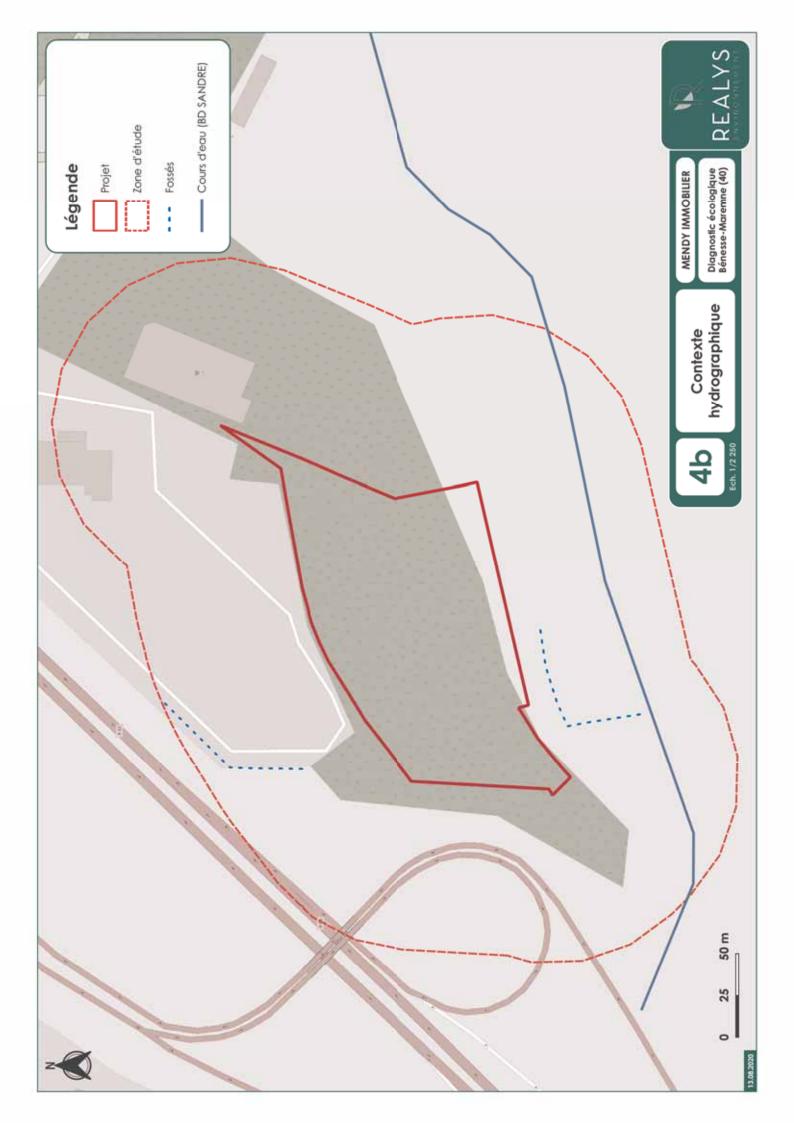
Le projet s'inscrit dans le bassin versant de Le Bouret du confluent du Cousturé au confluent du canal de Ceinture (Boudigau) (\$437).

Le secteur étudié est localisé à environ 3,3 km en amont hydraulique du **Ruisseau le Bouret** (\$43-0430).

L'eau s'infiltre au droit du projet, puis rejoint la nappe phréatique qui est drainée par un fossé ainsi que par un cours d'eau au Sud du projet (\$4371050). L'eau intègre ce cours d'eau et se jette dans le ruisseau le Bouret (\$43-0430) avant d'atteindre l'Océan Atlantique.

L'ambiance potamologique du secteur est présentée sur la planche 4a et 4b.





5. Reportage photographique

La localisation des prises de vues est indiquée sur la figure suivante. Elles ont toutes été réalisées en Juillet 2020.

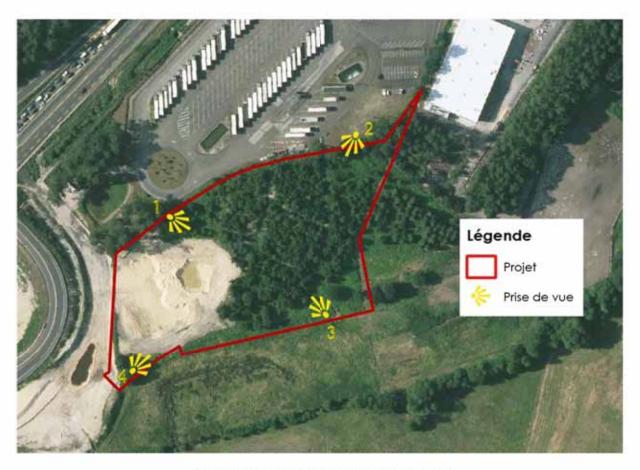


Figure 1 : Localisation des prises de vue



Figure 2 : Prise de vue n°1



Figure 3 : Prise de vue n°2



Figure 4 : Prise de vue n°3



Figure 5: Prise de vue nº4

6. Contexte patrimonial

Le site du projet n'appartient à aucun site protégé. Cependant, dans un rayon de 5 kilomètres environ autour du projet, se trouve quelques zones naturelles sensibles et zonages d'inventaires.

6.1. Patrimoine nature

6.1.1. Zonage d'inventaire naturel

ZNIEFF 1: 720020037 Marais d'Orx et casier burret

Le Marais d'Orx et casier burret présente un milieu divers, ce qui en fait un critère d'intérêt écologique faunistique, floristique et paysager. En effet, cette zone comprend des habitats déterminants comme la Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens ainsi que des Lisières humides à grandes herbes. Ces habitats sont donc favorables pour des amphibiens, des mammifères, des odonates, des poissons, des reptiles et l'avifaune.

Le projet est situé à 1,4 kilomètre au Nord de cette ZNIEFF 1.

ZNIEFF 2: 720001984 Zones humides associées au marais d'Orx

Les Zones humides associées au marais d'Orx présentent un milieu divers, ce qui en fait un critère d'intérêt écologique faunistique, floristique et paysager. En effet, cette zone comprend des habitats déterminants (tourbières et marais). Ces habitats sont donc favorables pour des mammifères tels que la loutre (Lutra lutra).

Le projet est situé à 1,4 kilomètre au Nord de cette ZNIEFF 2.

ZICO: 00155 Domaine d'Orx, marais et boisements associés

Cette zone importante pour la conservation des oiseaux est au niveau d'un du marais d'Orx. Le projet est situé à 1,2 kilomètre au Nord cette ZICO.

6.1.2. Zonage réglementaire naturel

Selon la DREAL, le secteur d'étude est concernée par :

 Le site Natura 2000 – Directive Habitat : FR7200719 Zones humides associées au marais d'Orx

Le site comprend une grande variété de milieux humides et aquatiques. De nombreuses espèces rares ou menacées sont présentes.

Le projet est situé à 1,4 kilomètre au Nord de ce site Natura 2000.

Le projet n'est pas concerné par ces zones naturelles ou de protections patrimoniales (Cf. Planche 4).

Les habitats et les espèces protégés dans le cadre de ce site Natura 2000 sont décrits dans les tableaux suivants (extrait du FSD – site de l'INPN) :

Tableau 1 : Habitat protégé dans le cadre du site Natura 2000

Code	Intitulé de l'habitat	Pourcentage de couverture	Superficie (ha)	Conservation
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	0	0	В
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	42	414,96	A
91E0	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior	30	1474,2	В

Légende :

Conservation :

A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».

Aucun de ces habitats n'est présent sur site du projet.

Tableau 2 : Espèces protégées cans le cadre du site Natura 2000

Classe	Nom commun	Nom latin	Statut	Population	Conservation
Mammifères	Loutre d'Europe	Lutra lutra	Communautaire	Présente – C	Bonne
Mammiteres	Vison d'Europe	Mustela Iutreola	Communautaire	Présente – C	Excellente
Poissons	Lamproie marine	Rhinolophus hipposideros	Communautaire	Présente – C	Bonne
Plantes	Flûteau nageant	Luronium natans	Communautaire	Présente – A	Bonne
Odonates	Agrion de Mercure	Coenagrion mercuriale	Communautaire	Présente – C	Bonne
Reptiles	Cistude d'Europe	Emys orbicularis	Communautaire	Présente - C	Excellente

Légende :

Population :

A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.

Aucune de ces espèces n'a été recensée sur le site ou dans la zone d'étude élargie.

Le site Natura 2000 – Directive Oiseaux : FR7210063 Domaine d'Orx

Le site comprend une grande variété d'espèces rares ou menacées.

Le projet est situé à 3,8 kilomètres à l'Est de ce site Natura 2000. Le projet n'est pas concerné par ces zones naturelles ou de protections patrimoniales (Cf. Planche 4).

Les espèces protégées dans le cadre de ce site Natura 2000 sont décrits dans le tableau suivant (extrait du FSD – site de l'INPN) :

Tableau 3 : Espèces protégées dans le cadre du site Natura 2000

Nom commun	Nom latin	Statut	Population	Conservation
Goéland leucophée	Larus michahellis	-	С	Bonne
Sterne hansel	Gelochelidon nilotica	Communautaire	Présente	-
Sterne caspienne	Sterna caspia	Communautaire	-	-
Sterne pierregarin	Sterna hirundo	Communautaire	-	-
Sterne arctique	Sterna paradisea	Communautaire	-	-
Sterne naine	Sterna albifrons	Communautaire	-	-
Guifette moustac	Chlidonias hybrida	Communautaire	С	Excellente
Guifette noire	Chlidonias niger	Communautaire	Présente - C	Excellente
Hibou des marais	Asio flammeus	Communautaire	С	Bonne
Engoulevent d'Europe	Caprimulgus europaeus	Communautaire	С	Bonne

Martin-pêcheur d'Europe	Alcedo atthis	Communautaire	С	Excellente
Pic noir	Dryocopus martius	Communautaire	С	Bonne
Alouette Iulu	Lullula arborea	Communautaire	С	Bonne
Pipit rousseline	Anthus campestris	Communautaire	Présente - C	Moyenne
Gorgebleue à miroir	Luscinia svecica	Communautaire	С	Excellente
Phragmite aquatique	Acrocephalus paludicola	Communautaire		-
Fauvette pitchou	Sylvia undata	Communautaire	С	Excellente
Pie-grièche écorcheur	Lanius collurio	Communautaire	С	Bonne
Elanion blanc	Elanus caeruleus	Communautaire	С	Bonne
Plongeon arctique	Gavia arctica	Communautaire	Présente	-
Grèbe castagneux	Tachybaptus ruticollis	-	Présente – C	Excellente
Grèbe huppé	Podiceps cristatus	-	С	Excellente
Grèbe esclavon	Podiceps auritus	Communautaire	-	
Grèbe à cou noir	Podiceps nigricollis	-	С	Excellente
Grand cormoran	Phalacrocorax carbo	-	С	Excellente
Butor étoilé	Botaurus stellaris	Communautaire	С	Moyenne
Butor blongios	Ixobrychus minutus	Communautaire		-
Héron bihoreau	Nycticorax nycticorax	Communautaire	С	Bonne
Héron crabier	Ardeola ralloides	Communautaire	С	Excellente
Héron garde-boeufs	Bubulcus ibis	Communautaire	С	Excellente
Aigrette garzette	Egretta garzetta	Communautaire	С	Excellente
Grande aigrette	Ardea alba	Communautaire	С	Excellente
Héron cendré	Ardea cinerea	-	Présente - C	Excellente
Héron pourpré	Ardea purpurea	Communautaire	Présente – C	Bonne
Cigogne noire	Ciconia nigra	Communautaire	Présente – C	Bonne
Cigogne blanche	Ciconia ciconia	Communautaire	С	Excellente
Ibis falcinelle	Plegadis falcinellus	Communautaire	В	Bonne
Spatule blanche	Platalea leucorodia	Communautaire	С	Excellente
Cygne tuberculé	Cygnus olor	Communautaire	С	Bonne
Oie rieuse	Anser albifrons	Communautaire	В	Bonne
Oie cendrée	Anser anser	Communautaire	Présente – C	Bonne
Bernache nonette	Branta leucopsis	Communautaire	-	-
Tadorne de Belon	Tadorna tadorna	-	С	Bonne
Canard siffleur	Mareca penelope	Communautaire	С	Bonne
Canard chipeau	Mareca strepera	Communautaire	Présente – C	Bonne

Sarcelle d'hiver	Anas crecca	Communautaire	С	Bonne
Canard colvert	Anas platyrhynchos	Communautaire	С	Bonne
Canard pilet	Anas acuta	Communautaire	С	Bonne
Sarcelle d'été	Anas querquedula	Communautaire	С	Bonne
Canard souchet	Spatula clypeata	Communautaire	Présente - C	Bonne
Nette rousse	Netta rufina	Communautaire	-	-
Fuligule milouin	Aythya ferina	Communautaire	С	Bonne
Fuligule nyroca	Aythya nyroca	Communautaire	-	-
Fuligule morillon	Aythya fuligula	Communautaire	С	Bonne
Fuligule milouinan	Aythya marila	Communautaire	-	
Bondrée apivore	Pernis apivorus	Communautaire	С	Bonne
Milan noir	Milvus migrans	Communautaire	Présente – C	Excellente
Milan royal	Milvus milvus	Communautaire	Présente – C	Excellente
Pygargue à queue blanche	Haliaeetus albicilla	Communautaire	В	Bonne
Circaète Jean-le-Blanc	Circaetus gallicus	Communautaire	С	Bonne
Busard des roseaux	Circus aeruginosus	Communautaire	С	Bonne
Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	Communautaire	С	Bonne
Busard cendré	Circus pygargus	Communautaire	-	-
Aigle criard	Clanga clanga	Communautaire	180	
Aigle botté	Hieraaetus pennatus	Communautaire	С	Bonne
Balbuzard pêcheur	Pandion haliaetus	Communautaire	С	Excellente
Faucon émerillon	Falco columbarius	Communautaire	С	Excellente
Faucon pèlerin	Falco peregrinus	Communautaire	С	Excellente
Râle d'eau	Rallus aquaticus	Communautaire	С	Excellente
Marouette ponctuée	Porzana porzana	Communautaire	Présente – C	Excellente
Poule-d'eau	Gallinula chloropus	Communautaire	С	Excellente
Foulque macroule	Fulica atra	Communautaire	Présente - C	Excellente
Grue cendrée	Grus grus	Communautaire	С	Bonne
Echasse blanche	Himantopus himantopus	Communautaire	С	Bonne
Avocette élégante	Recurvirostra avosetta	Communautaire	С	Excellente
Petit gravelot	Charadrius dubius		С	Bonne
Grand gravelot	Charadrius hiaticula	-	С	Bonne
Gravelot à collier interrompu	Charadrius alexandrinus	Communautaire	С	Bonne
Pluvier guignard	Eudromias morinellus	Communautaire	Présente	

		_		
Pluvier doré	Pluvialis apricaria	Communautaire	С	Excellente
Pluvier argenté	Pluvialis squatarola	Communautaire	С	Bonne
Vanneau huppé	Vanellus vanellus	Communautaire	Présente - C	Excellente
Bécasseau maubèche	Calidris canutus	Communautaire	С	Bonne
Bécasseau sanderling	Calidris alba	-	С	Bonne
Bécasseau minute	Calidris minuta	-	С	Bonne
Bécasseau cocorli	Calidris ferruginea	-	С	Bonne
Bécasseau variable	Calidris alpina	-	С	Excellente
Chevalier combattant	Calidris pugnax	Communautaire	С	Excellente
Bécassine des marais	Gallinago gallinago	Communautaire	С	Excellente
Bécasse des bois	Scolopax rusticola	Communautaire	С	Excellente
Barge à queue noire	Limosa limosa	Communautaire	Présente – C	Excellente
Barge rousse	Limosa lapponica	Communautaire	С	Bonne
Courlis corlieu	Numenius phaeopus	Communautaire	C	Bonne
Courlis cendré	Numenius arquata	Communautaire	Présente – C	Excellente
Chevalier arlequin	Tringa erythropus	Communautaire	С	Excellente
Chevalier gambette	Tringa totanus	Communautaire	С	Excellente
Chevalier aboyeur	Tringa nebularia	Communautaire	С	Bonne
Chevalier culblanc	Tringa ochropus	*	С	Excellente
Chevalier sylvain	Tringa glareola	Communautaire	Commune - C	Excellente
Chevalier guignette	Actitis hypoleucos		С	Excellente
Tournepierre à collier	Arenaria interpres		С	Bonne
Phalarope à bec étroit	Phalaropus lobatus	Communautaire	С	Bonne
Phalarope à bec large	Phalaropus fulicarius	-	С	Bonne
Grand labbe	Stercorarius skua	-	Présente – C	Moyenne
Mouette mélanocéphale	Ichthyaetus melanocephalus	Communautaire	С	Bonne
Mouette pygmée	Hydrocoloeus minutus	Communautaire	С	Bonne
Mouette rieuse	Chroicocephalus ridibundus	Communautaire	С	Excellente
Goéland cendré	Larus canus	Communautaire	С	Bonne
Goéland brun	Larus fuscus	Communautaire	С	Bonne
Goéland argenté	Larus argentatus	Communautaire	С	Bonne
Goéland marin	Larus marinus	Communautaire	С	Bonne
Mouette tridactyle	Rissa tridactyla	-	С	Excellente
égende :				

Légende :

• Population : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.

Trois espèces ont été recensées sur la zone d'étude élargie : le milan noir, le canard colvert et l'aigrette garzette. Elles ne se sont pas posées dans le projet ni dans la zone d'étude.

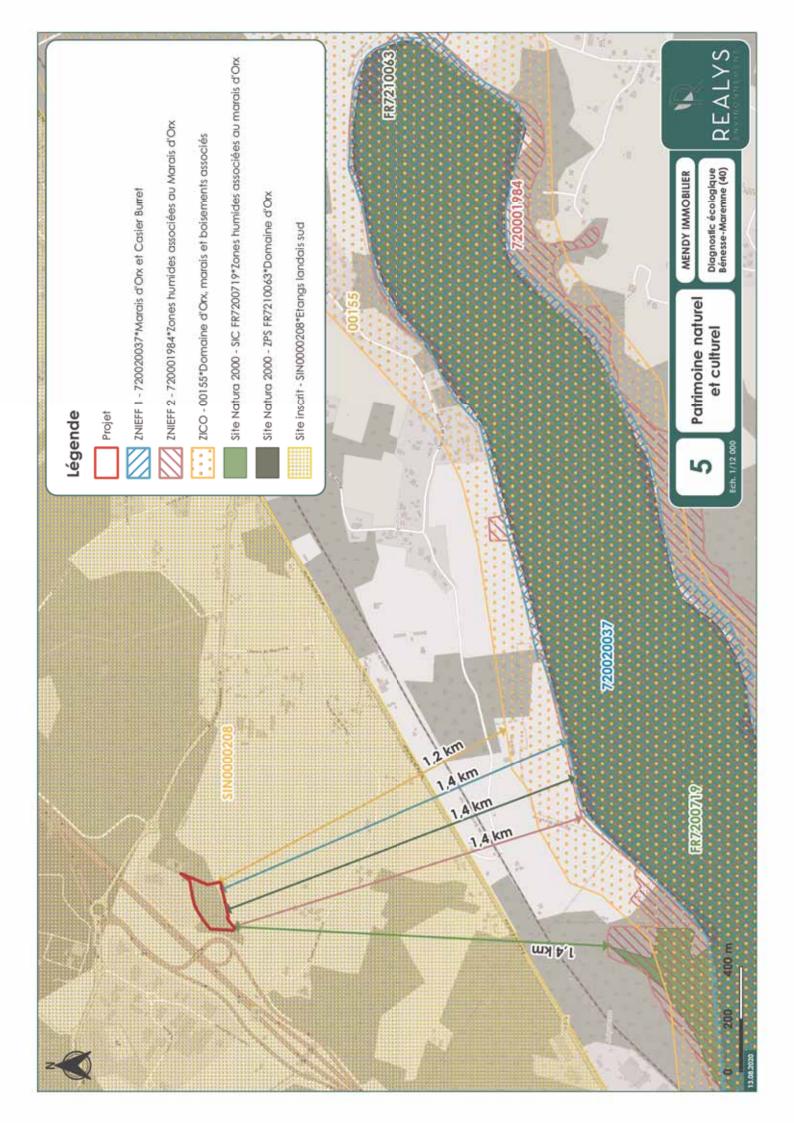
6.2. Patrimoine culturel

6.2.1. Site inscrit

Site inscrit: SIN0000208 Etangs landais Sud

Ce site correspond à des espaces qui subissent des pressions fortes. Ces pressions à proximité des rives et des zones naturelles telles que ruisseaux, zones humides et leur cortège de forêts feuillues grandissent. Ce site présente des grands ensembles paysagers qui sont protégés. Il est considéré comme un site d'intérêt pittoresque.

Le projet est compris dans ce site.



7. Contexte hydropédologique

§ Source: Investigation de terrains, Realys Environnement, Juillet 2020

7.1. Prospection terrain

7.1.1. Objectif

Une étude hydropédologique a été menée le 31 juillet 2020 à l'emplacement du projet. Cette étude permet d'appréhender la nature du sol et donc de déterminer la présence de zone humide à partir du critère pédologique et d'appréhender le comportement du sol vis-à-vis d'une future sollicitation à l'infiltration.

Il n'est pas prévu dans le cadre de cette étude de prescription ou de dimensionnement d'ouvrages de gestion d'eau pluviale.

7.1.2. Implantation des sondages

Les observations de sol ont été faites en profondeur à la faveur de sondages :

- 10 sondages à la tarière manuelle,
- 4 tests de perméabilité.

L'implantation des sondages a été réalisée sur le terrain surtout en fonction de la topographie, puis éventuellement du couvert végétal, de la présence d'eau en surface sur certain secteur,

•••

L'intervention sur le terrain a été réalisée sans plan de projet.

Ces sondages et tests de perméabilité sont localisés sur la figure ci-après.

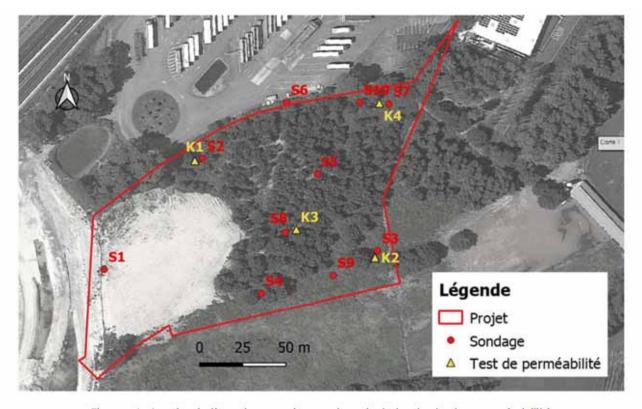


Figure 6 : Implantation des sondages de sol et des tests de perméabilité

Realys Environnement 27

7.2. Description des sols

La description des sols est réalisée à partir des sondages effectués sur le terrain le 31 juillet 2020.

7.2.1. Contexte d'intervention

La période d'intervention fin juillet est en théorie située proche de la « basses eaux » de nappe (septembre). La pluviométrie est plutôt considérée comme proche de 0 mm les jours précédents. Le cumul au mois de juillet (du 1er au 31) est de 14,5 mm.

Le site est caractérisé par la présence de remblais sableux sur plusieurs mètres sur le secteur Ouest (visible sur la figure cartographique n°6).

La différence altimétrique entre le point culminant situé au centre du secteur Est et les parties basses de la zone d'étude est supérieure à 5,0 m.



Figure 7: Pente du terrain naturel

7.2.2. Nature des sols

Sur la zone étudiée, les sondages réalisés ont révélé un sol assez homogène, de texture sableuse sur l'ensemble du site.

Le sondage \$1 a été réalisé en partie basse de la zone de remblais. La présence de matière organique à -1,70 m/TN correspond peut-être à la profondeur naturelle d'origine du sol.

De manière générale, au niveau du sol naturel, le 1^{er} horizon pédologique est caractérisé par la présence de matière organique assez mal décomposée et de sables.

Les horizons suivants sont sableux de couleur brun clair ou beige.

L'arrêt de réalisation des sondages est soit du à la présence de la nappe soit à un arrêt volontaire.

7.2.3. Hydromorphie, présence de nappe

Les sondages réalisés ont révélé différentes profondeurs de nappe (-1,40 m/TN à -2,90 m/TN) :

Tableau 4 : Relevé des profondeurs de nappe

	Résultat				
Référence test	Nappe (m/TN)	Traits hydromorphiques (m/TN)	Observation		
\$2	-2,90	-0,70 et -1,30	Partie basse du terrain		
\$3	-1,44	/	Partie basse du terrain		
\$4	-1,40	-0,70	Partie basse du terrain		
\$6	-2,28	/	Partie basse du terrain – hors projet		
\$7	-1,50	1	Partie basse du terrain		
\$10	/	-0,60	Partie basse du terrain		

En partie basse du terrain (\$2, \$3, \$4, \$7 et \$10), la nappe en période de hautes eaux est présente à partir de -0,60 m/TN.

Au niveau de la pente présente entre le point haut du site et la partie basse, l'altimétrie est très variable sur ce secteur (différence altimétrique supérieure à 5,00 m). Il est donc très difficile d'estimer la profondeur de la nappe en période de hautes eaux (-1,00 à 2,00 m/TN).

Les sondages réalisés en **partie haute du terrain** (S5 et S8) n'ont pas révélé la présence de la nappe et de trace d'hydromorphie sur minimum 2,50 et 3,00 m de profondeur. Dans ce secteur, la nappe en période de hautes eaux est absente jusqu'à minimum -2,50m/TN.

7.2.4. Perméabilité

L'estimation de la perméabilité des sols a pour but de vérifier les perméabilités trop faibles du sol ou trop grandes avec un risque de percolation rapide et d'absence d'évolution des apports dans les couches et éventuellement de contamination de la nappe.

La perméabilité a été mesurée en 4 points ; dans chacun des cas, la profondeur varie en fonction de la profondeur de l'horizon testé.

Les résultats des tests de perméabilité sont décrits ci-dessous :

Tableau 5 : Résultat des tests de perméabilité

Référence test	Profondeur	Horizon testé	Ré	sultat
	rioiondeui		m/s	mm/s
K1	0,85	Sableux	7,17.10-5	258
K2	0,50	Sableux	4,42.10-5	159
K3	0,90	Sableux	8,19.10-5	295
K4	0,50	Sableux	3,94.10-5	141

Les perméabilités mesurées sont considérées comme correctes ; les plus élevées se situant dans les horizons pédologiques sableux situés en profondeur.

L'infiltration des eaux pluviales au droit de la parcelle est donc réalisable.

Observation:

Il est fortement conseillé d'appliquer un coefficient de sécurité aux perméabilités mesurées sur le terrain pour les calculs du volume de rétention (colmatage dans le temps de la zone d'infiltration...).

7.2.5. Synthèse

- Sol de texture sableuse sur plusieurs mètres
- Partie basse du terrain :
 - Nappe présente à -1,40 m/TN le jour de l'étude
 - Présence de trace d'hydromorphie dès -0,60 m/TN
 - Niveau de nappe en période de hautes eaux estimé à -0,60 m/TN
- Partie intermédiaire du terrain :
 - Niveau de nappe en période de hautes eaux estimé entre -1,00 et -2,00 m/TN
- Partie haute du terrain :
 - o Absence de nappe jusqu'à -2,50 (S8) à 3,00 (S5) m/TN le jour de l'étude
 - Absence de trace d'hydromorphie jusqu'à -2,50 m/TN
 - Niveau de nappe en période de hautes eaux estimé inférieure à -2,50 m/TN

7.3. Zone humide référencée

Le site n'est pas référencé au niveau des zonages «zone humide» et «zone humide d'importance majeure» sur le site geoportail. biodiversite-nouvelle-aquitaine. fr.

Il est seulement classé en «probabilité forte» pour le zonage «milieux potentiellement humides».

- Zonage « zone humide »: donnée géographique multipartenariale « zones humides » présente un inventaire (non exhaustif) des zones humides (ou potentiellement humides dans certains cas) sur l'ensemble des bassins hydrographiques Adour-Garonne, Loire-Bretagne, Seine-Normandie et Artois-Picardie, au cas par cas, sur d'autres parties du territoire selon la disponibilité des données et la volonté des acteurs.
- Zonage « milieux potentiellement humides » : ce zonage modélise les enveloppes qui, selon les critères géomorphologiques et climatiques, sont susceptibles de contenir des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.
- Zonage «zone humide d'importance majeure» Octobre 2004 : L'Observatoire National des Zones Humides porte sur 152 zones humides d'importance majeure se répartissant en 4 types (littoral atlantique, de la Manche et de la mer du Nord, littoral méditerranéen, vallées alluviales, plaines intérieures), auxquelles s'ajoutent 52 massifs à tourbières (dont le périmètre a été précisé en 2005). Ces zones correspondent à des périmètres d'observation composés en majorité de milieux humides. Elles ont été choisies initialement pour leur caractère représentatif des différents types écologiques de zones humides présents sur le territoire métropolitain, et des différents usages socioéconomiques et problématiques les concernant.

7.4. Zone humide - Critère pédologique

L'engorgement des sols par l'eau peut se révéler dans la morphologie des sols sous forme de traces qui perdurent dans le temps appelées « traits d'hydromorphie ». Les sols de zones humides se caractérisent généralement ainsi par la présence d'un ou plusieurs traits d'hydromorphies suivants :

- Des traits rédoxiques,
- Des horizons réductiques,
- Des horizons histiques.

L'étude a révélé l'absence de traits hydromorphiques représentatifs d'un classement de la zone étudiée en zones humide.

En application de:

- I'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides, modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 et de la circulaire du 18 janvier 2010 sur la délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement,
- et de la loi n° 2019-773 du 24 juillet 2019 « portant création de l'Office français de la biodiversité, modifiant les missions des fédérations des chasseurs et renforçant la police de l'environnement »,

aucune zone humide basée sur le critère pédologique n'a été rencontrée sur le site.

7.5. Synthèse

7.5.1. Pédologie

Les sondages réalisés sur l'ensemble de la zone d'étude ont révélé la présence d'un sol assez homogène, caractérisé par la présence d'horizons sableux sur un minimum de 1,50 à 3,00 m de profondeur.

7.5.2. Nappe

La nappe est présente à des profondeurs variables selon les secteurs étudiés :

Partie basse :

o 31/07/2020: -1,40 m/TN o Hautes eaux: -0,60 m/TN

Partie intermédiaire :

Hautes eaux : -1,00 à 2,00 m/TN

Partie haute :

o 31/07/2020: <-2,50 m/TN o Hautes eaux: -2,50 m/TN

7.5.3. Perméabilité

La perméabilité mesurée est considérée comme très correctes (3,94 à 8,19.105 m/s).

7.5.4. Zone humide

Lors de la réalisation des sondages, l'absence de traits réductiques ou rédoxiques indicateurs de zone humide a été confirmée sur le site.

Aucune zone humide basée sur le critère pédologique n'est donc présente sur le site.

Afin d'avoir une vision globale sur les zones humides, l'analyse du critère floristique est jointe à la présente étude (chapitre 7.2).

7.5.5. Sollicitation du sol pour l'infiltration des eaux pluviales

La sollicitation du sol pour infiltrer des eaux pluviales est envisageable en fonction des paramètres précédemment étudiés.

Le sol superficiel naturel présentant une perméabilité très correcte, il est alors possible de mettre en place des ouvrages de rétention/infiltration de gestion des eaux pluviales.

La profondeur des futurs ouvrages de gestion d'eau pluviale est limitée à -0,50 m/TN en partie basse du site et à -1,00 à -2,50 m/TN en partie médiane et haute du site.

Une marge de sécurité devra être prise pour les calculs d'infiltration et pour la profondeur des ouvrages en fonction de la nappe en période de hautes eaux.

8. Flore

Lors des investigations de terrain, 9 habitats différents ont été recensés sur le site d'étude selon la typologie CORINE BIOTOPES :

- 1. 31.86 Lande à fougères
- 2. 37.2 Prairie humide eutrophe
- 37.22 Jonchaie
- 4. 38.11 Parcelle pâturée avicole
- 5. 38.11 Parcelle pâturée bovin
- 6. 41.C Aulnaie
- 7. 42.813 Boisement de pins (~30-40 ans) x 31.86 Lande à fougères
- 8. 45.24 Forêt aquitanienne de Chênes lièges x 31,86 Lande à fougères
- 9. 87.2 Zone rudérale

Les milieux identifiés sur la zone d'étude sont rapportés dans le tableau suivant avec leurs équivalences entre habitat CORINE BIOTOPE et enjeux écologique.

Realys Environnement 33

Tableau 6 : Habitats répertoriés sur le site

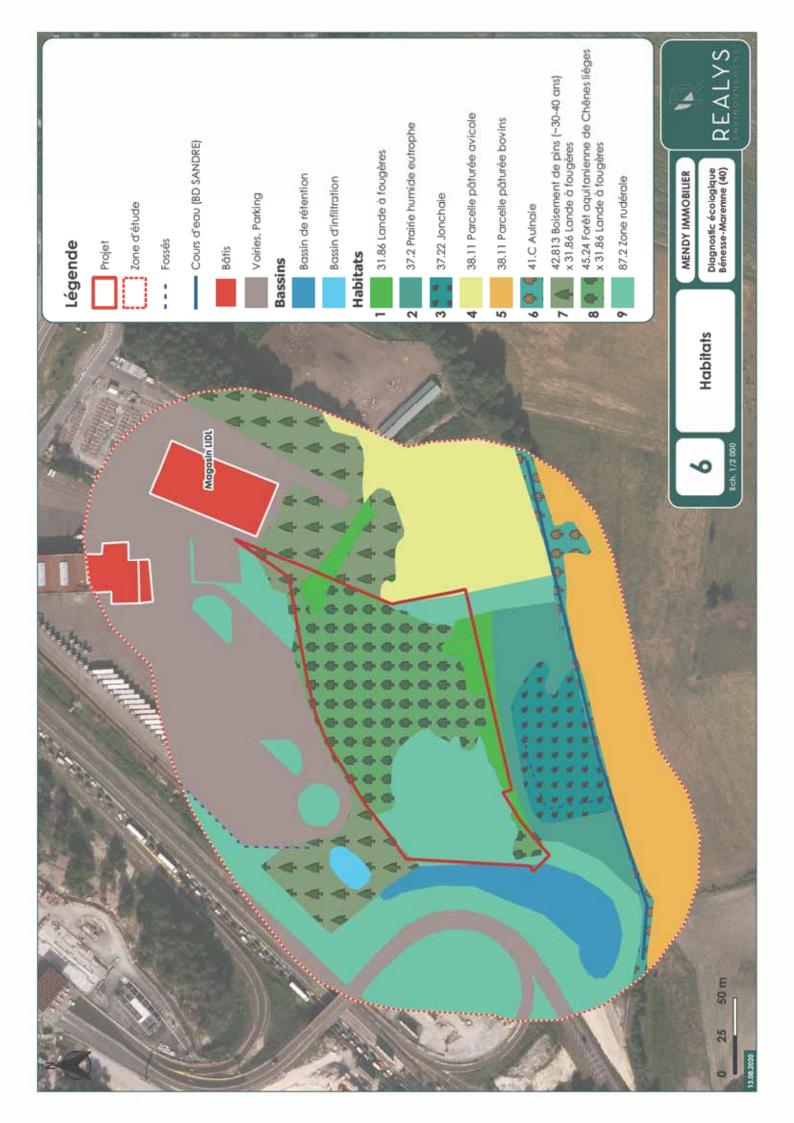
écologiques Modéré Faible Enjeux humide Zone Non Ino Fougère aigle. On retrouve ce milieu à l'Est et au Sud à l'intérieur et en dehors Espèces dominantes et/ou description lycope, l'épilobe des marais et le jonc à tépales aigues sont présents dans ce Cet habitat correspond à une prairie Il s'agit d'une lande dominée par la humide eutrophe. La persicaire, le milieu. Il se situe au Sud hors projet. du projet. Photographie du milieu Prairie humide Dénomination Lande à fougères eutrophe Statut Code Corine biotope 31.86 37.2 Symbole Milleux 8

Modéré	Faible	Faible
ō	Non	Non
La jonchaie est composée de joncs à tépales aigues et agglomérés. On retrouve également de la ronce des bois, de la fougère aigle, de l'agrostis des chiens, du liseron des champs et de l'épilobe des marais. Ce milieu est présent au Sud hors projet.	Il s'agit d'une parcelle pâturée par des poules. Cet habitat se trouve en lisière Est du projet.	Il s'agit d'une parcelle pâturée par des bovins. Cet habitat se trouve au Sud hors projet, derrière le cours d'eau.
Reallys envitonmenters 28/07/2020	Redlys environmentent 28,077920	Reclyr, environment 28/07/2020
Jonchaie	Parcelle pâturée avicole	Parcelle pâturée bovin
,		,
37.22	38.11	38.11
м	4	ч

Fort	Faible	Modéré
ō	Non	Non
ll s'agit d'un alignement d'aulnes glutineux qui longe le cours d'eau au Sud hors projet,	Cet habitat correspond à un boisement de pins maritimes d'environ 30-40 ans. La sous-strate est dominée par de la Fougère aigle. Le Chêne pédonculé, le chêne liège et l'arbousier sont également présent dans ce milieu. Il se situe au Nord-Ouest dans la zone d'étude (hors projet) et au sein du projet sur la pointe Nord-est.	ll s'agit d'un habitat d'intérêt communautaire. Ce milieu est composé de Chênes lièges avec quelques individus de Chêne pédonculé et d'arbousier. La sous-strate est dominée par la Fougère aigle. Cet habitat est dominant dans le projet et se situe sur partie Est ainsi qu'au Sud-Ouest. Le niveau de conservation de cet habitat (ayant subi un entretien récent) est dégradé, conduisant à l'attribution d'un enjeu modéré.
Realys enythograement 28/07/2020	Reallys environnement 28/07/2020	Recity, environmement 28/07/2020
Aulnaie	Boisement de pins (~30-40 ans) sur lande à fougères	Forêt aquitanienne de Chênes lièges sur lande à fougères
		9330
O.14	42.813 x 31.86	45.24 × 31.86
0 0 0 1 0 0 0 1	44	0 0 0 4 0 0 0 4
√ 0	^	ω

Faible
Non
Il s'agit d'une formation ouverte sur des sols siliceux secs, de distribution atlantique, sub-atlantique et méditerranéo-montagnarde, pauvres en espèces et avec une forte représentation de plantes annuelles qui se développent dans les espaces interstitiels (en bordures des routes, chemins). Ce milieu correspond à une végétation perturbée.
Re-clytestationsements 28,07/2020
Zone rudérale
87.2
٥

La planche cartographique suivante permet de localiser les différents habitats rencontrés sur le site.



8.1. Liste floristique

Sur le site du projet et dans la totalité du périmètre d'étude, 43 espèces de flore ont été contactées. Elles ont été répertoriées dans le tableau suivant.

Tableau 7 : Flore répertoriée sur le site

Nom français	Nom latin	Espèce indi zone h		Protection	
Hom manyan		Oui/Non	Code		
Agrostide des chiens	Agrostis canina	0	80 590	1	
Ajonc d'Europe	Ulex europeaus	N	1	1	
Arbousier	Arbutus unedo	N	1	1	
Aulne glutineux	Alnus glutinosa	0	81 569	7	
Bruyère à balais	Erica scoparia	N	1	1	
Bruyère cendrée	Erica cinerea	N	/	/	
Chêne liège	Quercus suber	N	/	/	
Chèvrefeuille des bois	Lonicera caprifolium L.	N	/	/	
Chiendent pied-de-poule	Cynodon dactylon	N	/	/	
Cirse commune	Cirsium vulgare	N	1	1	
Ciste à feuille de sauge	Cistus salviifolius	N	1	1	
Datura officinal	Datura stramonium	N	1	7	
Epilobe des marais	Epilobium palustre	0	96 226	1	
Fougère aigle	Pteridium aquilinum	N	F	7	
Hélianthème taché	Tuberaria guttata	N	/	/	
Jonc aggloméré	Juncus conglomeratus L.	0	104 160	/	
Jonc à tépales aigus	Juncus acutiflorus	o	104 101	/	
Jussie rampante	Ludwigia peploides	0	106 748	Art 1 PN : An 1	
Laîches des sables	Carex arenaria	N	1	1	
Laiteron épineux	Sonchus asper	N	1	1	
Lierre grimpant	Hedera helix L.	N	1	1	
Liseron des champs	Convolvulus arvensis	N	1	1	

Lotier commun	mun Lotus corniculatus		1	1
Lycope d'Europe	Lycopus europaeus	0	107 038	7
Molène	Verbascum sp	N	1	1
Morelle noire	Solanum nigrum	Ν	1	1
Mouron délicat	Lysimachia tenella L.	N	1	1
Onagre bisannuelle	Oenothera biennis	N	1	1
Ortie dioïque	Urtica dioica	N	1	1
Pin maritime	Pinus pinaster Aiton.	Ν	1	1
Plantain des sables	Plantago arenaria	Ν	1	1
Pourpier maraîcher	Portulaca oleracea	N	1	1
Raisin d'Amérique	Phytolacca americana	N	1	1
Renouée persicaire	Persicaria maculosa	N	ř	Ê
Renouée poivre d'eau	Persicaria hydropiper	N	/	/
Ronce des bois	Rubus fruticosus	N	/	/
Sénéçon jacobée	Jacobaea vulgaris Gaertn.	N	/	/
Solidage verge d'or	Solidago virgaurea	Ν	T.	/
Souchet long	Cyperus longus	0	93 967	1
Stellaire graminée	Stellaria graminea	Ν	1	1
Trèfle blanc	Trifolium repens	N	1	1
Vergerette du canada	Conyza canadensis	N	1	1
Veronique de Perse	Vernonica persica	N	1	1

Légende :

Art 1 : Régulation des espèces invasives au niveau européen

PN: Portée nationale (arrêté du 14 février 2018)

 An. I : Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain.

Parmi ces 43 espèces, aucunes ne possèdent de statut de protection. En revanche, 8 espèces sont indicatrices des zones humides dont une espèce ayant également un caractère envahissant.

8.2. Zone humide (critère floristique)

8 espèces floristiques indicatrices de zones humides sont présentes au sein du périmètre de la zone d'étude ainsi que deux habitats (hors projet).

Les espèces référencées comme caractéristiques de zones humides d'après l'arrêté du 24 juin 2008 (modifié par l'arrêté du 1er Octobre 2009) qui précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'Environnement sont citées dans le tableau suivant :

Tableau 8 : Liste des espèces inventoriées et référencées comme caractéristiques de zones humides

Nom vernaculaire	Nom Scientifique	Code arrêté du 24 juin 2008	Zone d'observation	Recouvrement
Agrostide des chiens	Agrostis canina	80 590	Milieu 3	2
Aulne glutineux	Alnus glutinosa	81 569	Milieu 6	4
Epilobe des marais	Epilobium palustre	96 226	Milieu 2 et 3	+
Jonc aggloméré	Juncus conglomeratus	104 160	Milieu 3	2
Jonc à tépales aigus	Juncus acutiflorus	104 101	Milieu 2 et 3	2
Jussie rampante	Ludwigia peploides	106 748	Milieu 2	+
Lycope d'Europe	Lycopus europaeus	107 038	Milieu 2	#
Souchet long	Cyperus longus	93 967	Milieu 3	+

Tableau 9 : Classe de recouvrement des espèces selon la méthode phyto-sociologique de Braun-Blanquet

District Planting					
Coefficient	Classe de recouvrement en %				
5	75-100				
4	50-75				
3	25-50				
2	5-25				
1	1-5				
+	<1				
r	Individu isolé				

Tableau 10 : Liste des habitats Corine Biotope inventoriées et référencées comme caractéristiques de zones humides

Habitat Corine Biotope	Nom de l'habitat	Zone d'observation	
37.2	Prairies humides eutrophes	Milieu 2	
37.22	Prairies à joncs acutiflore	Milieu 3	

Deux habitats sont classés comme zones humides (37.2 et 37.22) : les prairies humides et la jonchaie. Ces milieux ne font pas parti du projet et se situent au Sud dans la zone d'étude. De plus, les espèces définissant les zones humides sont dominantes au niveau des associations végétales du milieu 6 (plus de 50% de recouvrement cumulé). Ainsi son recouvrement permet de le classer dans les zones humides.

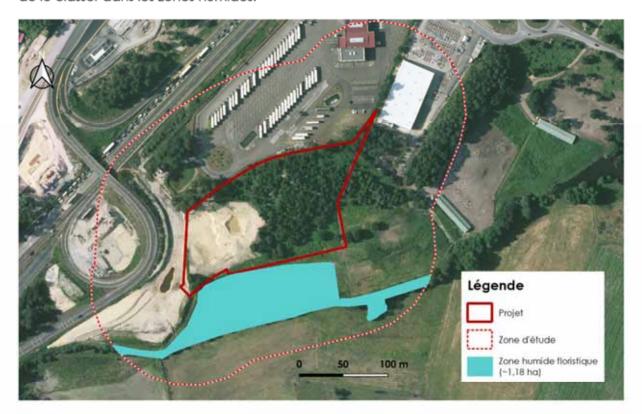


Figure 8: Zones humides floristiques

9. Zones humides

Les milieux occupant le projet correspondent à deux landes à fougères, une forêt de chênes lièges et deux zones rudérales.

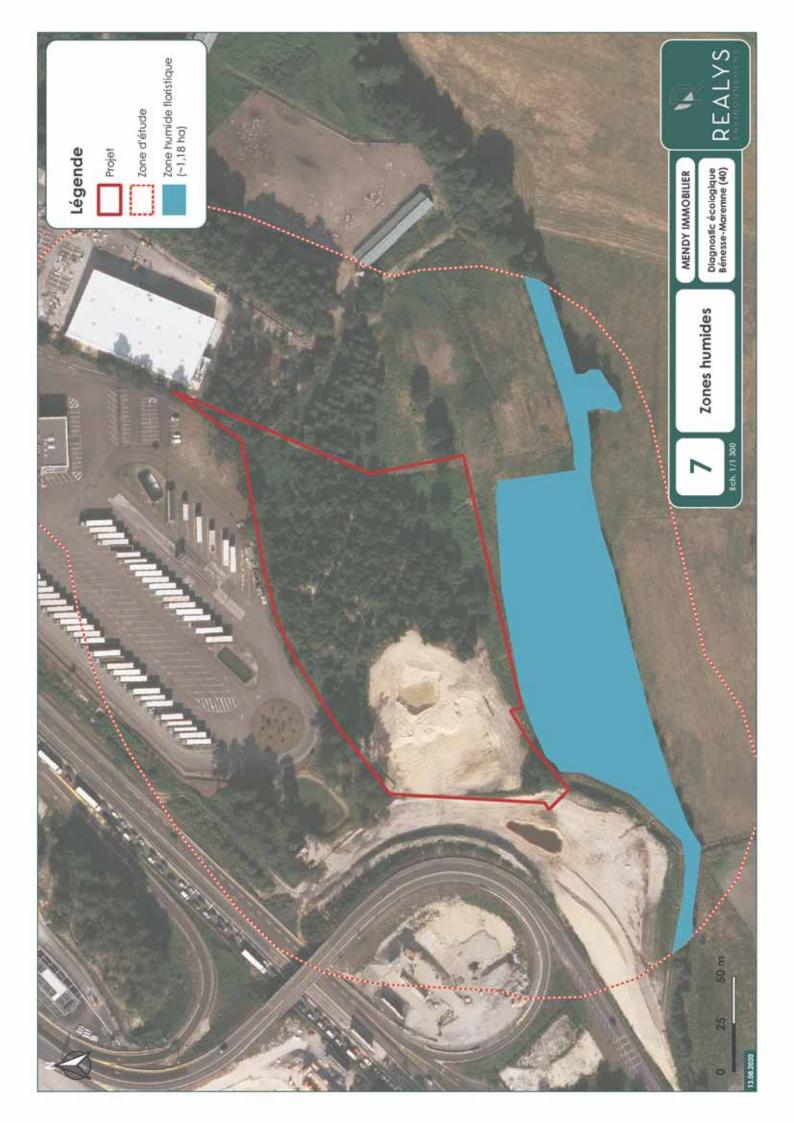
Il s'agit d'un terrain ayant une diversité floristique faible.

Aucune zone humide floristique n'a pu être mise en évidence au droit du projet. Cependant, au niveau de la zone d'étude (hors projet), trois zones humides ont été recensées correspondant à la prairie humide eutrophe (milieu 2), à la jonchaie (milieu 3) et à l'aulnaie (milieu 6). Au total, les zones humides au niveau de la zone d'étude représentent 1,18 ha. Nos investigations se sont basées sur les critères de la végétation au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er Octobre 2009 et tenant compte de la loi n°2019-773 du 24 juillet 2019.

Concernant le critère pédologique, aucune zone humide n'a été recensée sur l'ensemble du site.

Ainsi, aucune zone humide sur critère floristique ou pédologique n'est présente sur l'emprise du projet.

Realys Environnement 43



10. Faune

Concernant la faune, les espèces suivantes ont été rencontrées sur l'aire d'étude :

- 1 espèce d'Amphibien
- 5 espèces de Lépidoptère
- 2 espèces d'Orthoptère
- 8 espèces d'Oiseau
- 2 espèces de Mammifère

10.1. Amphibiens

Concernant les Amphibiens, une espèce d'amphibien a été recensée sur le site. Le statut de protection est indiqué dans le tableau suivant.

Tableau 11: Lépidoptères répertoriés sur le site

	Nom latin	Statut Réglementaire			Liste rouge	
Nom français	Nomialin	PN	Berne	DH	nationale	
Grenouille verte	Pelophylax esculentus	Art 5	An. III	An V	NT	

Légende :

PN: Protection nationale (19 novembre 2007)

Art 5: Mutilation interdite sur le territoire métropolitain et en tout temps. Interdiction sur le territoire national et en tout temps, de naturalisation, colportage, mise en vente, vente ou achat, utilisation (commerciale ou non).

Berne : Convention de Berne

An. III : Espèces de faune protégées (exploitation réglementée)

DH: Directive Habitats 92/43/CEE

An. V : Espèce d'intérêt communautaire dont les prélèvements dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

 Liste rouge des reptiles et amphibiens de France métropolitaine (2015): Espèces menacées de disparition

NT: Quasi-menacé

Deux individus ont été observés au niveau du cours d'eau au Sud dans la zone d'étude (hors emprise du projet d'aménagement). Ainsi, il se révèle être un habitat favorable aux amphibiens.

10.2. Reptiles

Aucune observation de reptile n'a été recensée sur l'inventaire effectué.

10.3. Entomofaune

10.3.1. Coléoptères saproxyliques

Aucune observation de coléoptères n'a été recensée sur l'inventaire effectué.

10.3.2. Lépidoptères

Cinq espèces de lépidoptère ont été recensées sur le site. Les statuts de protection sont indiqués dans le tableau suivant.

Tableau 12: Lépidoptères répertoriés sur le site

	Nom latin	Statut Réglementaire			Liste rouge	
Nom français	North Idillin PN		Berne	DH	nationale	
Azuré commun	Polyommatus icarus	1	1	1	LC	
Brun du pelargonium	Cacyreus marshalli	1	1	1	NA	
Procris	Coenonympha pamphilus	/	/	/	LC	
Souci	Calendula officinalis	/	/	/	LC	
Vulcain	Vanessa atalanta	/	/	/	LC	

Légende :

• PN: Protection nationale

Berne: Convention de Berne

DH: Directive Habitats 92/43/CEE

Liste rouge des rhopalocères de France métropolitaine (2012): Espèces menacées de disparition

LC: Préoccupation mineure

NA: non évalué

10.3.3. Orthoptères

Lors des investigations de terrain, 2 espèces d'Orthoptère ont été observées. Le statut réglementaire des Orthoptères présents sur la zone d'étude est présenté dans le tableau suivant :

Tableau 13: Orthoptères répertoriés sur le site

	Nom latin	Statut Réglementaire			Liste rouge	
Nom français	PN PN		Berne	DH	nationale	
Criquet des marais	Chorthippus jucundus	/	/	/	LC	
Grillon des marais	Pteronemobius heydenii	/	/	/	LC	

Légende :

• PN: Protection nationale

• Berne : Convention de Berne

• DH: Directive Habitats 92/43/CEE

Liste rouge des rhopalocères de France métropolitaine (2012): Espèces menacées de disparition
 LC: Préoccupation mineure

10.4. Avifaune

Sur l'aire d'étude, 8 espèces d'oiseau ont été identifiées. Les statuts réglementaires de l'avifaune présente sur la zone d'étude sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 14 : Avifaune répertoriée sur le site

	Nom latin		Statut Régl	Liste rouge		
Nom français	Nom Idlin	PN	Bonn	Berne	DO	nationale
Aigrette garzette	Egretta garzetta	Art 3	Accord AEWA	An. II	An. I	NA (hivernant) LC (nicheur)
Buse variable	Buteo buteo	Art 3	An. II	An. III	/	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Canard colvert	Anas platyrhynchos	Art 1	An.II Accord AEWA	An. III	An. II/1 An.III/1	LC (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Hirondelle de fenêtre	Delichon urbicum	Art 3	/	An. II	/	DD (passage) NT (nicheurs)
Hypolaïs polyglotte	Hippolais polyglotta	Art 3	/	An. III	/	NA (passage) LC (nicheur)
Milan noir	Milvus migrans	Art 3	An. II	An. III	An. I	NA (passage) LC (nicheur)
Moineau domestique	Passer domesticus	Art 3	/	/	/	NA (passage) LC (nicheur)
Pigeon ramier	Columba palumbus	Art 1	/	/	An. II/1 An. III/1	LC (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)

Légende :

PN: Protection nationale: arrêté ministériel du 29 octobre 2009

Art 1: Gibier chassable

Art. 3 : Interdiction de destruction, de perturbation, de transport, de détention, de colportage ou de vente

Bonn : Convention de Bonn

Accords AEWA: Mise en place d'accord internationaux pour assurer la conservation de l'espèce An. II: Mise en place d'accord internationaux pour assurer la conservation de l'espèce

Berne : Convention de Berne

An. II: Protection des zones migratoires et de repos

An. III : Exploitation réglementée de manière à maintenir l'existence de population hors de danger

DO: Directive Oiseaux 79/409/CEE

An. I : Mesures de conservations spéciales concernant leurs habitats, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.

An. II/1 : chasse autorisée dans toute l'Union Européenne dans la mesure où les efforts de conservation entrepris ne sont pas compromis

An. III/1: Vente, transport, détention pour la vente et la mise en vente peuvent être autorisés

Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2016): Espèces menacées de disparition

DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car, introduite dans la période récente ou, présente en métropole de manière occasionnelle)

LC: de préoccupation mineure

NT: Quasi-menacé

Parmi ces 8 espèces d'oiseaux présentes sur le projet, 6 possèdent des statuts de protection au titre de la règlementation française (Article 3 de l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009). Cette avifaune est relativement commune dans le département.

Cependant, trois espèces font partie de la liste de la directive oiseaux concernant le site Natura 2000 FR7210063 Domaine d'Orx situé à 3,8 kilomètres du projet : le milan noir, le canard colvert et l'aigrette garzette. Ces espèces ont été observées au vol. Elles ne se sont pas posés dans le projet ni dans la zone d'étude.

10.5. Mammifères

Concernant la Mammalofaune présente sur le site, deux espèces ont été observées au niveau du projet. Les statuts réglementaires de ces espèces sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 15: Mammifères répertoriés sur le site

	Nom latin	Statut Réglementaire			Liste rouge	
Nom français	Nomidin		Berne	DH	nationale	
Lapin de Garenne	Oryctolagus cuniculus	Art 1	/	/	NT	
Taupe d'Europe	Talpa europaea	/	/	/	LC	

Légende :

• PN: Protection nationale:

Art 1 : Gibier chassable (arrêté ministériel du 23 avril 2007)

Berne : Convention de Berne

DH: Directive Habitats 92/43/CEE

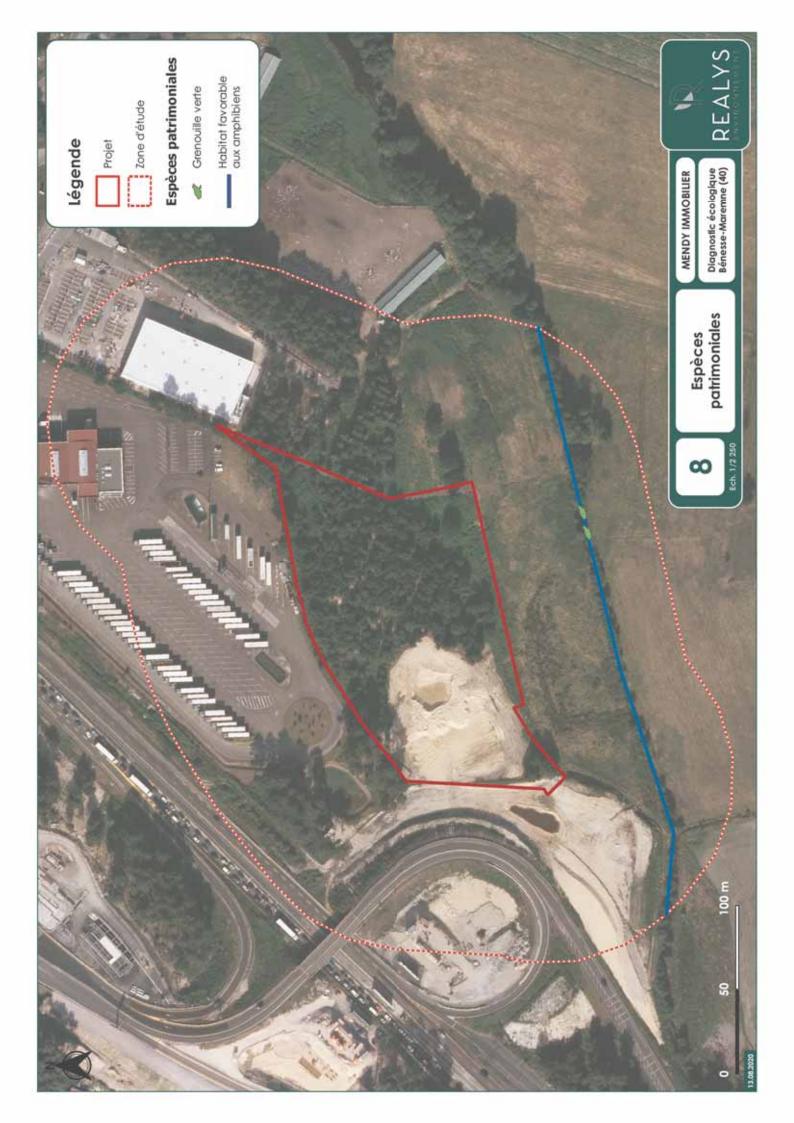
 Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2017): Espèces menacées de disparition

LC: de préoccupation mineure

NT: Quasi-menacé

Aucune de ces 2 espèces de mammifères ne possèdent de statut de protection. Le lapin de Garenne est simplement soumis à une chasse règlementée malgré son classement en liste rouge nationale (Quasi-menacé).

A noter que le terrain n'est pas classé comme réserve de chasse ou de faune sauvage.



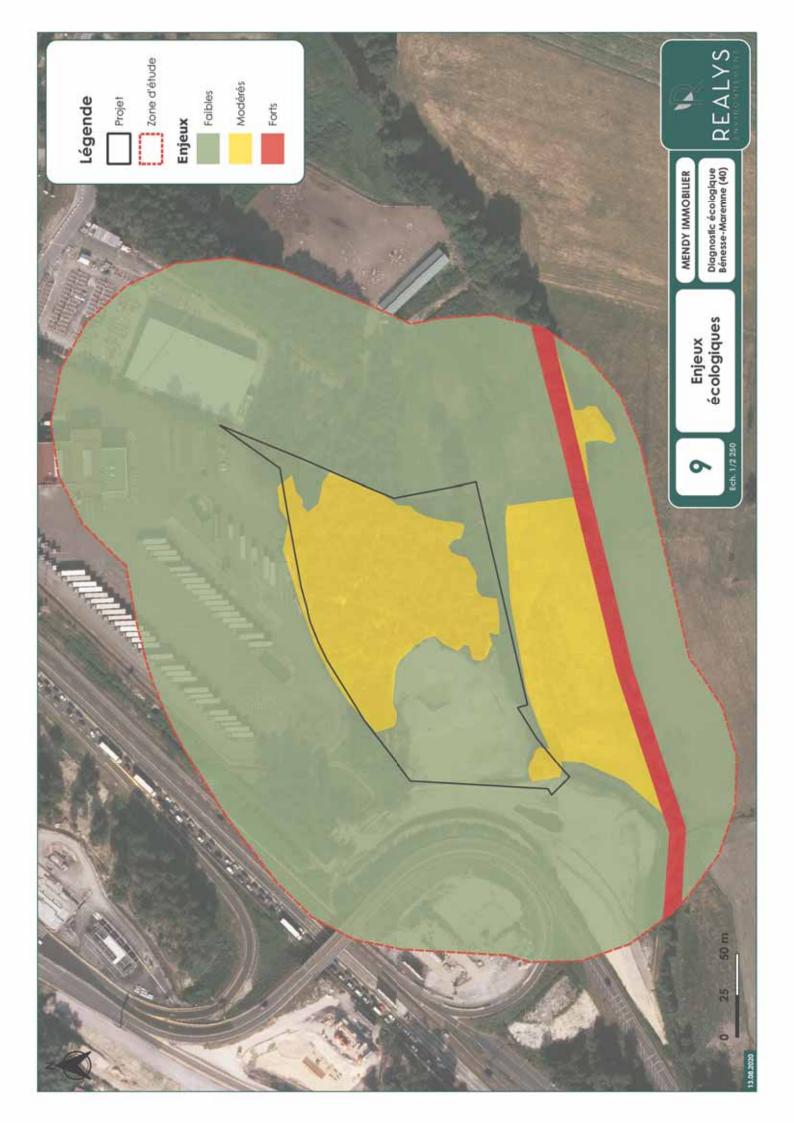
Synthèse

La totalité du projet se compose d'une mosaïque de milieux typiques de la forêt littorale landaise et accueille un cortège d'espèces floristiques et faunistiques communs à ce secteur. La zone du projet est localisée au sein d'un environnement majoritairement dominé par une jeune forêt de chênes lièges et de zones rudérales.

L'intérêt écologique au sein du projet varie de faible à modéré. En effet, la forêt de chênes lièges correspond à un habitat d'intérêt communautaire. Cependant, au vu de son état de conservation il possède un enjeu écologique modéré.

Au niveau de la zone d'étude, trois habitats humides (prairie humide, jonchaie, aulnaie) sont présents hors emprise projet. Ils possèdent un enjeu écologique modéré. De plus, le cours d'eau passant au sud dans la zone d'étude se caractérise par un enjeu fort (habitat favorable aux **Amphibiens**). Les investigations de zones humides se sont basées sur les critères de la végétation et du sol au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} Octobre 2009 et tenant compte de la loi n°2019-773 du 24 juillet 2019.

Le reste des habitats est caractérisé par un enjeu écologique faible.



12. Calendrier des inventaires de terrain

Tableau 16: Calendrier d'inventaire

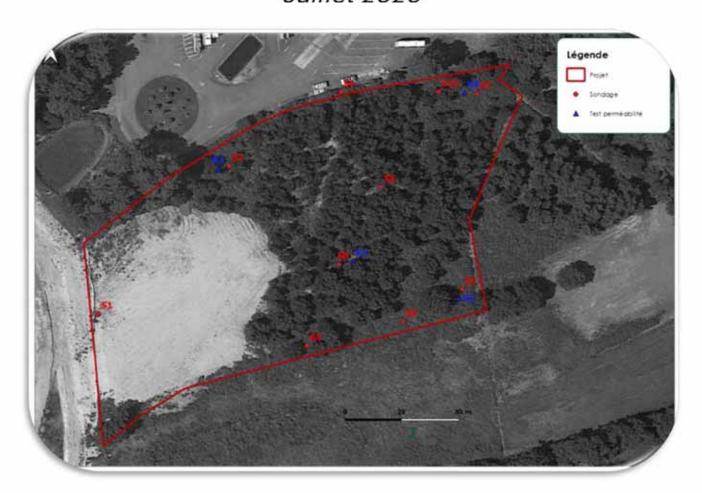
Thématique	Date	Expert	Méthodologie d'inventaire
Avifaune	28 Juillet 2020	BION Manon FASAN Loïc	Prospections à vue et points d'écoute
Habitats/ Flore	28 Juillet 2020	BION Manon FASAN Loïc	Regroupement en milieux homogènes Inventaire floristique
Entomofaune	28 Juillet 2020	BION Manon FASAN Loïc	Recherche de traces, galeries, macrorestes, sciures au niveau des feuillus présents, recherche au filet
Mammifères	28 Juillet 2020	BION Manon FASAN Loïc	Recherche de traces et de laissés
Reptiles	28 Juillet 2020	BION Manon FASAN Loïc	Recherche de gîtes et de traces, prospections des souches, bois morts, abris, fossés
Hydropédologie	31 Juillet 2020	MOUSSARD Guillem	Sondage à la tarière à main

Annexe

Annexe 1 Profil pédologique



Descriptif des sondages pédologiques Juillet 2020



Sondage	Profil S1	
Temps Couvert	Beau Remblais	
Profondeur (m/sol)	Description du profil	Hydromorphie
0		
0,30	Sables moyens, gris + remblais	Traces d'hydromorphies : / Nappe : /
1,70	Sables moyens, beiges	
2,10	Matière organique	
Arrêt du sondage	Arrêt volontaire	
Date : 31/07/2020	Présence de 1,70 m de remblais ?	
Observation		



Sondage	Profil type : \$5 et \$8		
Temps Couvert	Beau Secteur haut - Forêt		
Profondeur (m/sol)	Description du profil	Hydromorphie	
0			
0,10	Sables fins, gris + matière organique	Traces d'hydromorphies : / Nappe : /	
0,40	Sables moyens, gris		
1,30	Sables moyens, brun clair		
2,20	Sables moyens, beiges		
3,00	Sables moyens, brun clair		
Arrêt du sondage	Arrêt volontaire		
Date : 31/07/2020	Absence de nappe et de trace d'hydromorphie jusqu'à -2,50 (S8) et -3,00 (S5) m/TN le jour de l'étude.		
Observation			

Sondage	Profil type : S2, S3, S4, S6, S7, S9 et S10		
Temps Couvert	Beau Secteur bas - enherbé		
Profondeur (m/sol)	Description du profil	Hydromorphie	
0			
0,10 à 0,20	Sables fins, gris + matière organique	Traces d'hydromorphies : variable Nappe : variable	
0,10 à 0,50	Sables moyens, gris/bruns		
1,30	Sables moyens, brun clair		
2,20	Sables moyens, beiges		
Arrêt du sondage	Nappe : S2 (2,90), S3 (1,44), S4 (1,40) S6 (2,28), S7 (1,50). Arrêt volontaire : S9 (1,00) et S10 (1,00)		
Date : 31/07/2020	Des traces d'hydromorphies sont relevées dès : S2 (0,70 et 1,30), S4 (0,70) et S10 (0,60).		
Observation	La nappe est présente au niveau de différents sondages : S2 (2,90), S3 (1,44), S4 (1,40) S6 (2,28), S7 (1,50).		







SCI MENDY IMMOBILIER

53 allée de l'Impératrice 64600 ANGLET

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

Article R.122-3 du Code de l'environnement

Commune de Bénesse-Maremne (40)

Projet d'aménagement de 2 lots destinés à des activités économiques

Compléments suite à la demande de la DREAL Nouvelle Aquitaine en date du 04/09/2020

Octobre 2020

Dossier réalisé en collaboration avec



BUREAU D'ETUDES EN ENVIRONNEMENT

Membre du Groupement Professionnel OPHITE – Adhérent Afite 26 rue d'Espagne – 64100 BAYONNE ☎ 05 59 46 10 85 / contact@cabinetnouger.com

☎ 05 59 46 10 85 / contact@cabinetnouger.com www.cabinetnouger.com

Dossier n°20-061

SOMMAIRE

1 - OBJET DU DOCUMENT	3
2 - CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROJET	4
3 - CARACTERISTIQUES DE L'IMPACT POTENTIEL DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE	4
3.1 Précisions sur l'étude d'implantation du projet	4
3.2 Précisions sur les mesures de réduction en terme architectural et paysager	4
4 - ANNEXE 4	5
4.1 Plan de composition plus précis	5
4.2 Plans en coupe permettant d'apprécier l'importance des terrassements à réaliser	5
5 - ANNEXE A : NOTE « PAYSAGE »	6
6 - ANNEXE B : PLAN DE COMPOSITION	6
7 - ANNEXE C : PLANS EN COUPES DES TERRASSEMENTS A REALISER	6

1 - OBJET DU DOCUMENT

La présente note répond à la demande de compléments (courrier en date du 04/09/2020) du Service Mission Evaluation Environnementale de la DREAL Nouvelle-Aquitaine en vue de la complétude du dossier de « demande d'examen au cas par cas » du projet d'aménagement de 2 lots destinés à des activités économiques sur la commune de Bénesse-Maremne (40), enregistré sous le numéro 2020-1026 DV.

Cette demande de compléments concerne les thèmes suivants :

- ✓ Caractéristiques générales du projet : précisions sur le volume prévisionnel de matériaux terrassés et les conditions de leur évacuation vers « une filière autorisée » ;
- ✓ Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé :
 - Précisions sur l'étude d'implantation du projet ;
 - Précisions sur les mesures de réduction préconisées en terme architectural et paysager;
- ✓ Annexe 4 :
 - · Un plan de composition plus précis ;
 - Un ou plusieurs plans en coupe permettant d'apprécier l'importance des terrassements à réaliser.

2 - CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROJET

Demande de la MRAe « Préciser le volume prévisionnel de matériaux terrassés et les conditions de leur évacuation vers « une filière autorisée » ».

→Le volume de matériaux à terrasser dans le cadre de l'aménagement considéré est de 43 000 m³.

Ces matériaux (sables) seront stockés par l'entreprise MENDY IMMOBILIER pour être réutilisés sur les chantiers de travaux publics (remblais).

3 - CARACTERISTIQUES DE L'IMPACT POTENTIEL DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE

3.1 Précisions sur l'étude d'implantation du projet

Demande de la MRAe « [...] Préciser la démarche d'évitement des incidences dommageables du projet sur l'environnement et la santé humaine, notamment l'étude d'implantation du projet sur des terrains présentant une moindre sensibilité environnementale et plus adaptés à l'implantation de l'aménagement projeté (topographie, proximité des réseaux...). »

- →Les terrains considérés ont été retenus pour la création de 2 lots destinés à des activités économiques pour les raisons suivantes :
 - ✓ Ils appartiennent au maître d'ouvrage (foncier disponible);
 - ✓ Ils sont constructibles ;
 - ✓ Ils sont facilement accessibles ;
 - ✓ Ils bénéficient d'une position idéale pour le développement commercial des activités économiques prévues (« effet vitrine » depuis l'A63);
 - ✓ Ils s'intègrent dans une zone déjà dédiée à des activités économiques.

Il n'a pas été étudié d'autres implantations possibles pour le projet car l'ensemble de ces critères, et notamment la disponibilité foncière et la constructibilité des terrains, sont essentiels pour la définition d'un tel aménagement.

Le maître d'ouvrage ne dispose en outre pas d'autre foncier disponible et constructible.

3.2 Précisions sur les mesures de réduction en terme architectural et paysager

Demande de la MRAe « Préciser les mesures de réduction préconisées en terme architectural et paysager au regard de « l'effet vitrine » depuis l'autoroute A 63 ».

→Se référer à la note jointe en Annexe A qui précise les mesures prévues en terme architectural et paysager au regard de l'effet vitrine depuis l'autoroute A 63.

4 - ANNEXE 4

4.1 Plan de composition plus précis

Demande de la MRAe « Un plan matérialisant l'ensemble des aménagements projetés (le cas échéant) ainsi que l'implantation indicative des bâtiments à construire. (« effet vitrine »). »

→ Le plan de composition présentant les éléments demandés est joint en Annexe B de cette note.

4.2 Plans en coupe permettant d'apprécier l'importance des terrassements à réaliser

Demande de la MRAe « Un ou plusieurs plans en coupe permettant d'apprécier l'importance des terrassements à réaliser pour araser la butte peuplée de chênes lièges et de fougères aigle (état initial et avec projet). »

→ Le plan en coupe présentant les éléments demandés est joint en Annexe C de cette note.

5 - ANNEXE A: NOTE « PAYSAGE »

6 - ANNEXE B: PLAN DE COMPOSITION

7 - ANNEXE C : PLANS EN COUPES DES TERRASSEMENTS A REALISER

PLAN DE SITUATION & VUES





E-mail: contact@douarche-architectes.com 10, Impasse Lambau - 64200 Biarritz Tél: 05.59.22.35.44 - Fax: 05.59.22.18.35

22/10/2020





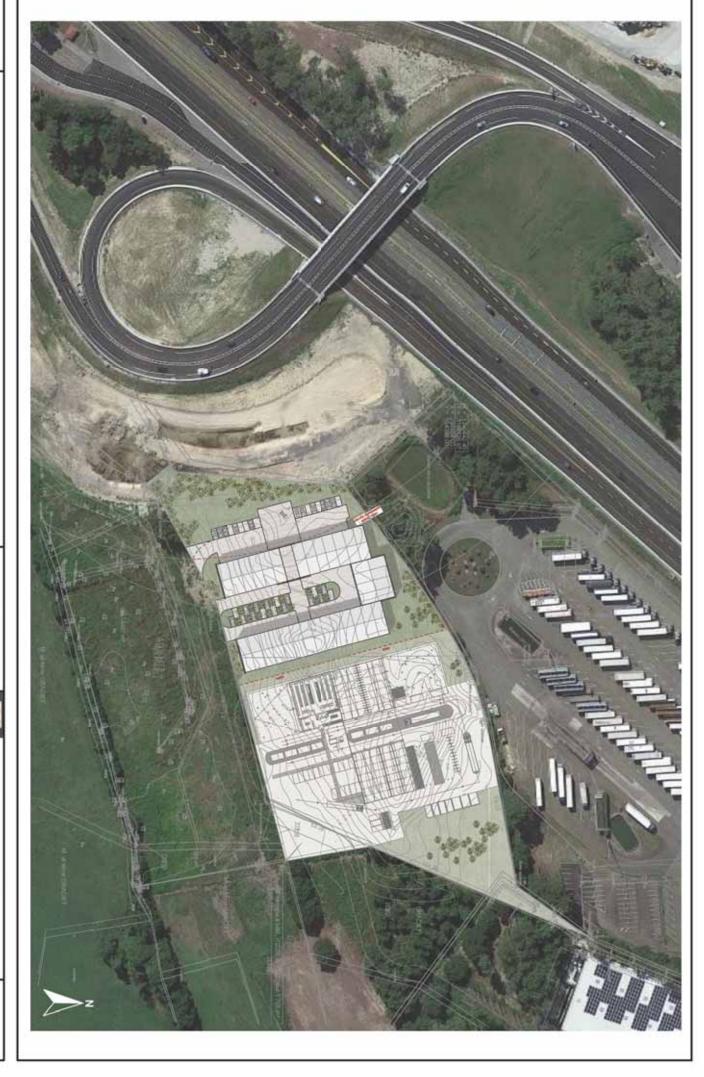




10, Impasse Larribau - 64200 Biarriz Tel: 05.59,22.35.44 - Fax: 05.59,22.18.35 E-mail: contact@douarche-architectes.com

Echelle: 1/1250

22/10/2020



ESQ

1000, Avenue de Terreblanque Saint Vincent de Tyrosse - 40230 05 58 77 03 80 PREMIER

E-mail: contact@douarche-architectes.com 10, Impasse Larribau - 64200 Biarritz Tel: 05.59.22.35.44 - Fax: 05.59.22.18.35

Echelle: 1/600

22/10/2020

en zone amendement DUPONI 8310 m² dont 2820 m² environ LOT 2 0 10 486 m² 1101

PRINCIPE D'IMPLANTATION

NOTICE D'INTENTION

qui accueille une société de transport routier ainsi qu'un supermarché. Le projet d'aménagement proposé se trouve être situé au Sud d'une zone d'activité existante

Cette future urbanisation en extension de celle existante sera visible principalement sous deux angles:

en premier plan (Yue n°1) Depuis l'autoroute mais cette vision sera grandement occultée par les poids lourds en stationnement

-Depuis la bretelle d'accès qui offre une vue plus dégagée sur le futur projet (Vue n°2)

L'enjeu sera d'intégrer les futures constructions, sans volonté d'occultation dans cet environnement.

A cette fin, il sera proposé aux futurs constructeurs d'adopter:

Une architecture industrielle de qualité, aux formes simples

-Un code couleur discret et non agressif, s'inspirant de celui déjà utilisé à proximité (Lidl) - Coloris plutôt sombres (Anthracite ou noir)

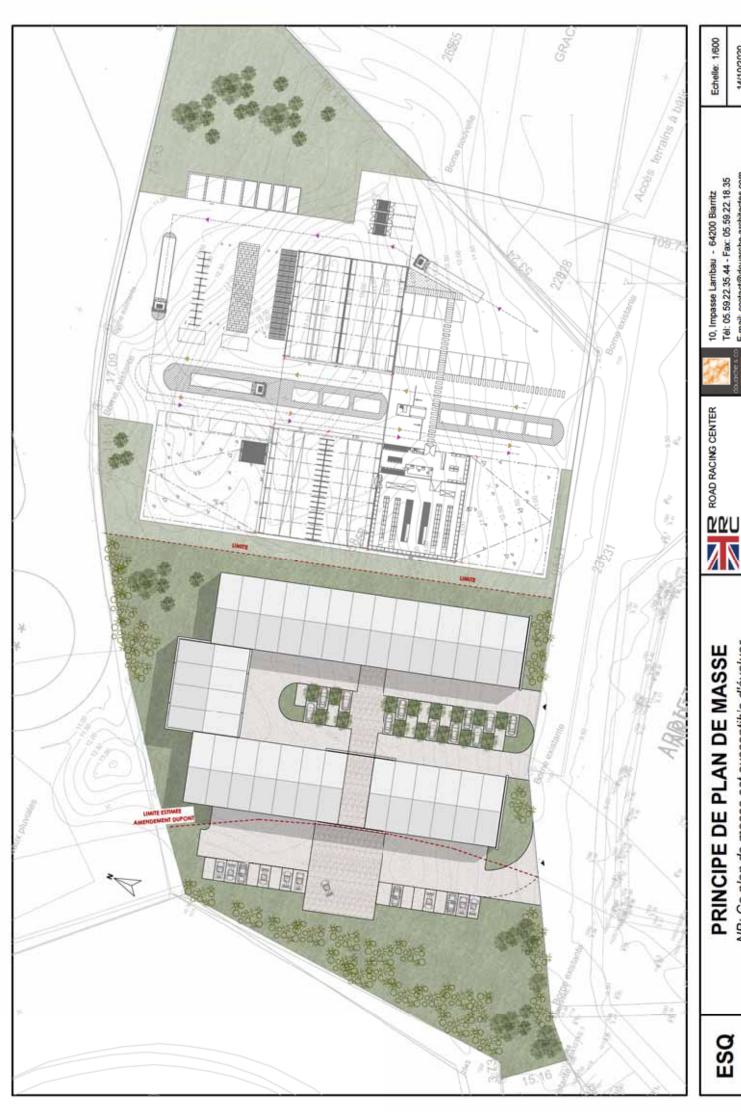
La mise en oeuvre de matériaux naturels (bois, pierre, brique)

des bâtiments, participant à la mise en valeur de l'ensemble projeté. -Un traitement paysager réfléchi et de qualité, par la mise en place d'essences locales, principalement sur les zones situées en périphérie

Ces préconisations concourent à l'intégration parfaite de ce projet, en cohérence avec un "effet vitrine" de qualité







14/10/2020

E-mail: contact@douarche-architectes.com

Echelle: 1/600

NB: Ce plan de masse est susceptible d'évoluer PRINCIPE DE PLAN DE MASSE

ESQ

